

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 728

10 avril 2006

SOMMAIRE

3M Global Capital, S.à r.l., Luxembourg	34910	I.S.I., Industry Services International, G.m.b.H., Esch-sur-Alzette.	34928
3M Global Capital, S.à r.l., Luxembourg	34912	I.S.I., Industry Services International, G.m.b.H., Esch-sur-Alzette.	34929
Activest Fund Services S.A., Luxembourg	34900	Interfin International S.A.H., Luxembourg	34930
Activest Global Portfolio, Sicav, Luxembourg	34931	Kaupthing Fund, Sicav, Luxembourg	34934
Activest Lux ContiStarControl 03/2006	34931	L.G. Lux S.A., Rodange	34943
AFG Luxembourg, S.à r.l., Münsbach	34912	Langer A.G., Luxembourg.	34919
Aquimmo S.A., Strassen	34932	Lehman Brothers European Mezzanine 2004 Sicav, Luxembourg	34933
Beta International, Sicav, Luxembourg	34943	Lysara Holding S.A., Luxembourg	34931
Beta Lux Selection, Sicav, Luxembourg	34942	Maison Schwerdorff, S.à r.l., Remerschen	34928
Brisbane International Valves S.A., Luxembourg.	34940	Maison Schwerdorff, S.à r.l., Remerschen	34928
Capital@Work Alternative Fund, Sicav, Luxem- bourg.	34940	Margot S.A., Luxembourg	34939
Carmignac Portfolio, Sicav, Luxembourg	34943	Market Access, Sicav, Luxembourg	34944
Carnet S.A., Luxembourg	34916	Miralt Sicav, Luxembourg	34936
Castle - Island - Music, A.s.b.l., Senningerberg	34898	Nevafunds, Sicav, Luxembourg.	34933
Coiffure Carla, S.à r.l., Sandweiler	34927	Orion Sicav, Luxembourg	34941
Coiffure Carla, S.à r.l., Sandweiler	34927	Pafin Participations S.A., Luxembourg	34916
CONO - Consultatio Nobilitatis, S.à r.l., Remer- schen	34926	Pictet International Capital Management, Sicav, Luxembourg	34936
CONO - Consultatio Nobilitatis, S.à r.l., Remer- schen	34927	Primavera Pain II, S.à r.l., Luxembourg	34920
Conversione Holding S.A., Luxembourg	34939	Primavera Pain II, S.à r.l., Luxembourg	34920
Dai Nippon International S.A.H., Luxembourg.	34930	Private Placement Fund, Sicav, Luxembourg	34935
DB Platinum II, Sicav, Luxembourg	34933	Robeco Alternative Investment Strategies, Sicav, Luxembourg	34942
Delta Lloyd Privilege, Sicav, Luxembourg	34935	Safrica S.A., Luxembourg	34915
Dexia Convertix, Sicav, Luxembourg	34944	SEB Sicav 1, Luxembourg	34932
Diapason S.A., Strassen.	34932	Silver Falls S.A., Luxembourg	34938
Energus Trading S.A., Luxembourg	34908	Sinopia Alternative Funds, Sicav, Luxembourg.	34934
Eurobank EFG Fund Management Company (Lux) S.A., Luxembourg	34900	Sinopia Global Funds, Sicav, Luxembourg	34934
Eurotraduc, S.à r.l., Luxembourg	34927	Société Luxembourgeoise de Crémation S.A., Lu- xembourg	34929
Eurotraduc, S.à r.l., Luxembourg	34927	Southdown Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxem- bourg	34920
Fab Power S.A., Luxembourg	34919	Tectum Global Hedge	34900
Fortescue Holding S.A., Luxembourg	34938	Transworld Export Corporation Europe S.A., Lu- xembourg	34915
Gest Lease & Trust S.A., Luxembourg	34939	Ventos S.A., Luxembourg	34941
Geysler S.A., Luxembourg	34935	Westminster Investments Holdings S.A., Luxem- bourg-Kirchberg	34930
Glenelg Investments, S.à r.l., Luxembourg	34909		
Golden Bell Resort Investment S.A., Luxembourg.	34910		
Guinness Properties S.A., Luxembourg	34917		
Hera Sicav, Luxembourg	34941		
Hilos S.A., Bereldange	34931		

CASTLE - ISLAND - MUSIC, A.s.b.l., Vereinigung ohne Gewinnzweck.

Gesellschaftssitz: L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf.
H. R. Luxemburg F 1.484.

STATUTEN

I. Bezeichnung, Gegenstand, Dauer und Sitz

Art. 1. Die Vereinigung ist eine Vereinigung ohne Gewinnzweck im Sinne des abgeänderten Gesetzes vom 21. April 1928 und trägt die Bezeichnung CASTLE - ISLAND - MUSIC, A.s.b.l. (hiernach definiert als «die Vereinigung»).

Art. 2. Die Vereinigung hat sowohl die Unterstützung und Förderung der Jugend zum Inhalt, als auch das Schaffen einer neuen Plattform für zeitgenössische Musikkünstler, indem sie eine allumfassende Ausbildung mit Stipendien und eine kommerzstressfreie Arbeitsumgebung zur Verfügung stellt.

Der Satzungszweck wird insbesondere verwirklicht durch:

* die Planung und das Erstellen von Strukturen wie:

- Lehrpläne bzw. Stundenpläne für insgesamt 5 Instrumentengattungen, erstreckt über 4 Workshops
- Unterrichtseinheiten und deren Inhalt (Konzepte)
- Dozenteneinteilung und deren Verfügbarkeit
- Einrichtung von Schulungs- und Übungsräumen
- Marktanalysen hinsichtlich der branchenüblichen Unterrichtskonzepte

* die Planung und die Einrichtung einer auf Schulung und Recording ausgelegten Studioeinheit mit 3 Regieräumen (A, B, Pro Tools)

* die Planung und die Einrichtung von Freizeiteinrichtungen

* die Planung und die Einrichtung einer Live-Stage für Präsentationen und Konzerte

* die Gestaltung eines Gesamtkonzeptes der Außenanlagen und des Erscheinungsbildes der Vereinigung

* die Planung und Gestaltung einer Tagungsstätte/eines Seminarzentrums

* die konzeptionelle Ausarbeitung verschiedener Themen wie z.B. Prävention gegen Pädophilie, Drogenmissbrauch, Chatroom Missbrauch im Internet, usw.

Art. 3. Die Dauer der Vereinigung ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Sitz der Vereinigung ist in L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf festgelegt. Er kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden; für eine Sitzverlegung außerhalb der Stadt Luxemburg ist ein Beschluss der Generalversammlung notwendig.

II. Mitgliedschaft, Aufnahme, Austritt, Ausschluss, Einspruch, Mitgliedsbeitrag

Art. 5. Die Vereinigung besteht aus mindestens drei Mitgliedern.

Der Vereinigung können Personen beitreten, die an deren Zielen interessiert sind, sie ideell und finanziell unterstützen oder an der Gestaltung deren Arbeit aktiv mitwirken wollen.

Die Haftung der Mitglieder ist auf deren Einlagen begrenzt.

Art. 6. Die Aufnahme ist schriftlich zu beantragen. Über die Aufnahme entscheidet der Verwaltungsrat. Dieser kann die Aufnahme verweigern ohne dafür eine Grund nennen zu müssen.

Art. 7. Der Austritt aus der Vereinigung ist jederzeit durch eine schriftliche Mitteilung an die Vereinigung möglich.

Art. 8. Bei Vorliegen gewichtiger Gründe (z.B. bewusster Zuwiderhandlungen gegen den Satzungszweck, Verzug der Beitragszahlungen trotz Mahnung) kann der Verwaltungsrat der Vereinigung den Ausschluss eines Mitgliedes beschließen.

Art. 9. Bei Ablehnung des Aufnahmegesuchs oder bei Ausschluss durch den Verwaltungsrat kann bei der Generalversammlung Einspruch erhoben werden. Letztere trifft die endgültige Entscheidung, wobei eine zwei Drittel Mehrheit für einen Ausschluss erforderlich ist. Das ausscheidende Mitglied kann keine Mitgliedsbeiträge zurückfordern.

Art. 10. Die Höhe der jährlichen Mitgliedsbeiträge wird auf Vorschlag des Verwaltungsrates von der Generalversammlung festgesetzt und darf 10,- Euro nicht überschreiten.

III. Generalversammlung

Art. 11. Mindestens einmal jährlich findet eine ordentliche Generalversammlung statt. Die Einladung hierzu muss mindestens 14 Tage vorher per einfachem Rundschreiben unter Bekanntgabe der Tagesordnung durch den Verwaltungsrat erfolgen, wobei das Datum des Poststempels entscheidend ist.

Art. 12. Eine außerordentliche Generalversammlung ist einzuberufen, wenn mindestens ein Fünftel der Mitglieder dies beantragt, oder der Verwaltungsrat es für notwendig erachtet.

Art. 13. Die Generalversammlung beschließt insbesondere über folgende Punkte:

- Satzungsänderungen
- Auflösung der Vereinigung
- Ernennung und Abberufung der Verwaltungsratsmitglieder
- Genehmigung des Jahresberichtes und Entlastung des Verwaltungsrates
- Ernennung und Abberufung von zwei Kassenrevisoren
- Genehmigung des Kassenrevisorenberichtes
- Festsetzung des Mitgliedsbeitrages
- Ausschluss eines Mitgliedes

Anträge zur Tagesordnung müssen 8 Tage vorher schriftlich beim Verwaltungsrat eingereicht werden. Verspätete Anträge können in die Tagesordnung aufgenommen werden, wenn mindestens ein Drittel der anwesenden Mitglieder der Dringlichkeit zustimmt.

Art. 14. Die Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der anwesenden Mitglieder gefasst. Bei Stimmgleichheit gibt die Stimme des Vorsitzenden des Verwaltungsrates den Ausschlag.

Jedes Mitglied kann sich durch einen Vollmachtnehmer an Generalversammlungen vertreten lassen.

Beschlüsse über die Satzungsänderungen einschließlich Änderungen des Gegenstandes der Vereinigung sowie über den Ausschluss von Mitgliedern und die Auflösung der Vereinigung müssen in der Tagesordnung angekündigt sein und bedürfen einer Mehrheit von zwei Drittel der anwesenden Mitglieder. Auf dieser Versammlung müssen zwei Drittel der Mitglieder anwesend sein.

Art. 15. Ein Mitglied des Verwaltungsrates leitet die Generalversammlung. Über jede Versammlung ist ein Protokoll zu führen, das am Sitz der Vereinigung den Mitgliedern zur Verfügung steht.

IV. Verwaltungsrat

Art. 16. Der Verwaltungsrat ist ein Kollegialorgan und besteht aus mindestens 3 und höchstens 7 Mitgliedern, die von der Generalversammlung gewählt werden.

Art. 17. Die Verwaltungsratsmitglieder werden für die Dauer von 1 Jahr gewählt. Die ausscheidenden Verwaltungsratsmitglieder können wiedergewählt werden. Sie können ohne weiteres bei den nächsten Wahlen kandidieren.

Der Präsident wird aus den sich für diesen Posten zur Wahl stellenden Verwaltungsratsmitgliedern separat von der Generalversammlung gewählt. Der Verwaltungsrat wählt aus seiner Mitte einen Vize-Präsidenten, einen Schriftführer und einen Kassierer. Im Verhinderungsfall wird der Präsident in seinem Amt und seinen Befugnissen durch den Vize-Präsidenten vertreten.

Art. 19. Die Entscheidungen des Verwaltungsrates sind endgültig, wenn die Hälfte seiner Mitglieder anwesend sind. Für die Entscheidungen genügt eine einfache Mehrheit. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Präsidenten ausschlaggebend.

Art. 20. Der Verwaltungsrat hat allgemeine Verwaltungsbefugnisse. Ihm obliegt die Führung der Vereinigung, die Vertretung der Vereinigung bei öffentlichen Anlässen, sowie der Kontakt mit den Behörden. In diesem Rahmen kann der Verwaltungsrat sämtliche Verträge oder einseitige Rechtsgeschäfte abschließen, welche die Vereinigung oder deren bewegliches oder unbewegliches Gut bindet.

Die Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, darunter obligatorischerweise die des Präsidenten, oder falls dieser abwesend ist, die des Vize-Präsidenten, verpflichtet die Vereinigung rechtskräftig.

V. Geschäftsjahr

Art. 21. Das Geschäftsjahr ist das Kalenderjahr.

VI. Kontenführung

Art. 22. Die Konten werden von dem Kassierer verwaltet, welcher Mitglied des Verwaltungsrates ist. Die Zustimmungen der Konten wird durch die Generalversammlung, anschließend an den Kassenbericht, vorgenommen.

VII. Auflösung der Vereinigung

Art. 22. Die Vereinigung kann durch Beschluss der Generalversammlung mit Zweidrittelmehrheit der anwesenden Mitglieder aufgelöst werden. Der Antrag muss auf der Einladung mitgeteilt werden. Auf dieser Versammlung müssen zwei Drittel der Mitglieder anwesend sein.

Art. 23. Bei Auflösung der Vereinigung oder bei Wegfall ihres bisherigen Zwecks fällt das Vermögen an eine zu bestimmende Vereinigung/Stiftung mit ähnlicher Zielsetzung.

VIII. Sonstiges

Art. 24. Für alle nicht geregelten Fragen gilt das abgeänderte Gesetz vom 21. April 1928 über Vereinigungen und Stiftungen ohne Gewinnzweck.

Name, Vorname, Beruf, Adresse sowie Nationalität der Gründungsmitglieder:

1. Herr Bertram Pohl, Geschäftsmann, Schweizer, wohnhaft in L-6868 Wecker, 73, Duchscherstrooss,
2. Herr Martin Stoeck, Musiker, Deutscher, wohnhaft in L-6760 Grevenmacher, 9, rue de Muenschecker,
3. Herr Romain Schmit, Vermögensverwalter, Luxemburger, wohnhaft in L-7651 Heffingen, 12, Um Knaeppchen,
4. Herr Marc Engelmann, Immobilienkaufmann, Luxemburger, wohnhaft in L-9376 Hoscheid, 24, Merschterwee,
5. Herr Paul Laplume, Wirtschaftsprüfer, Luxemburger, wohnhaft in L-6113 Junglinster, 44, rue des Cerises,
6. Herr François Georges, Gesellschafter, Luxemburger, wohnhaft in L-1420 Luxemburg, 219, avenue Gaston Diderich.

Senningerberg, den 16. März 2006.

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2006, réf. LSO-BP00811. – Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031501/253/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

ACTIVEST FUND SERVICES S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2721 Luxemburg, 4, rue Alphonse Weicker.

H. R. Luxemburg B 77.066.

Die Gesellschaft wurde am 2. August 2000 gegründet gemäss Urkunde vom Notar Edmond Schroeder, mit Amtssitz in Mersch, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 608 vom 25. August 2000.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2005, eingetragen in Luxemburg, den 3. April 2006, unter der Referenz LSO-BP00295, wurde am 4. April 2006 am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

ACTIVEST FUND SERVICES S.A.

Signature

Un mandataire

(030452/250/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2006.

TECTUM GLOBAL HEDGE, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion consolidé, signé en date du 3 avril 2006, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01033, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2006.

MultiConcept FUND MANAGEMENT S.A.

Signatures

(031817//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

EUROBANK EFG FUND MANAGEMENT COMPANY (LUX) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 115.125.

STATUTES

In the year two thousand and six, on twenty-second day of March.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1.- The company EFG EUROBANK ERGASIAS S.A. with registered office at 8, Othonos street, 105 57 Athens, Greece,

duly represented by Mrs Eleni Laskari, General Manager of EFG PRIVATE BANK (LUXEMBOURG) S.A., residing professionally at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on March 16, 2006.

2.- The company EFG PRIVATE BANK (LUXEMBOURG) S.A., with registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 24.724,

duly represented by:

- Mrs Eleni Laskari, prenamed, acting in her capacity of General Manager of EFG PRIVATE BANK (LUXEMBOURG) S.A.; and

- Mr François Ries, residing professionally at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, acting in his capacity of Managing Director of EFG PRIVATE BANK (LUXEMBOURG) S.A.

The proxy, after having been signed *in varietur* by the appearing persons, acting as here above stated, and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, duly represented, have requested the notary to notarise as a deed these Articles of Incorporation of a Société Anonyme, which they declare to be incorporated between themselves:

Art. 1. There exists among the owners of shares and all those who may become owners of shares, a corporation (the «Corporation») in the form of a société anonyme under the denomination of EUROBANK EFG FUND MANAGEMENT COMPANY (LUX) S.A.

Art. 2. The Corporation is established for an unlimited duration. It may be dissolved by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles, as described in Article 22 hereof.

Art. 3. The purpose of the Corporation is to provide management, administration and marketing services exclusively to (LF), a Luxembourg Undertaking for Collective Investment in Transferable Securities («UCITS») authorized according to the Directive 85/611/EEC, as amended.

Such management, administrative and marketing services include the following functions:

- Investment management. In this connection, the Corporation may, for the account of the UCITS it manages, (i) provide investment advice and make investment decisions, (ii) enter into agreements, (iii) buy, sell, exchange and deliver any sort of transferable securities and/or other acceptable types of assets, (iv) exercise all voting rights pertaining to securities held by the UCITS under management. This enumeration is not exhaustive.

- Administration of the UCITS. This function includes all activities listed under «Administration» in Appendix II of the law of December 20, 2002 relating to Undertakings for Collective Investment, as amended, (the «Law of 2002»), namely, (i) the valuation of the portfolio of the UCITS and the pricing of the units, (ii) the issue and redemption of the units of the UCITS, (iii) the maintenance of the register of unitholders, and (iv) the record keeping of transactions. This enumeration is not exhaustive.

- Marketing and distribution-related activities regarding the units of the UCITS in Luxembourg and abroad.

The Corporation may perform any additional activity that it deems useful to its corporate objective within the limits set out by the law of August 10, 1915 on Commercial Companies (the «Law of 1915»), as amended, and by Chapter 13 of the Law of 2002.

The Corporation may provide services in Luxembourg and abroad and may, for that purpose, establish branches or other entities.

Art. 4. The registered office of the Corporation is established in Luxembourg-City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors (the «Board»).

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that could interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measure shall have no effect on the nationality of the Corporation, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Art. 5. The corporate capital is set at one million two hundred thousand euros (EUR 1,200,000.-) represented by twelve thousand (12,000) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each, (the «Shares») all fully paid-in.

The capital of the Corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation, as prescribed in Article 22 hereof.

Art. 6. The Shares shall be and remain in registered form. Share certificates (hereafter «Certificates») will be issued upon request. Such Certificates shall be signed by two directors whose signatures may be by facsimile.

Payments of dividends to shareholders will be made to their addresses in the register of shareholders (the «Register»). No interest will be paid on dividends declared, pending their collection, or relating to Shares held by the Corporation.

All issued Shares shall be registered in the Register, which shall be kept by the Corporation.

Each shareholder must provide the Corporation with an address. All notices and announcements from the Corporation to Shareholders may be sent to such address, which will also be entered in the Register.

Art. 7. The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in Article 22 hereof.

Art. 8. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation.

It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relative to the operations of the Corporation.

Art. 9. The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on 17th May. If such day is a legal holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held outside the Grand Duchy of Luxembourg, if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and the conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein.

Each Share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable or telegram or telex.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the Shares present or represented and voting.

The Board may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 10. Shareholders will meet upon a call of the Board pursuant to a notice setting forth the agenda the place, the date and hour of such meeting, sent by registered mail at least eight days prior the date of the general meeting to the shareholders' address in the Register.

However, if all shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they declare to be informed of its agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publications.

Art. 11. The Corporation shall be managed by a Board composed of at least three members, who need not be shareholders of the Corporation.

The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, for a period of three years and until their successors are elected and qualify; provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders. In the event of vacancy in the office of director because

of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders. The directors shall be re-eligible.

Art. 12. The Board shall elect from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the shareholders. The Board shall meet upon call by the chairman or two directors, at the place indicated in the notice of the meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the Board, but in his absence the shareholders or the Board may appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The Board may from time to time appoint a managing director, an administrative manager, or other officers considered necessary for the operation and management of the Corporation.

Any such appointment may be revoked at any time by the Board.

Officers need not to be directors or shareholders of the Corporation.

The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given to them by the Board.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all directors at least seventy-two hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of the circumstances shall be set forth in the notice of meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telecopier of each director.

Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

A director may act at a meeting of the Board by appointing in writing or by cable or telegram or telex or telecopier another director as his proxy.

Except as stated below, the Board can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is in attendance (which may be by way of a conference telephone call) or represented at a meeting of the Board.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

The directors may also approve by unanimous vote a circular resolution, by expressing their consent on one or several separate instruments in writing or by telex, telegram or telecopier, confirmed in writing, which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

Art. 13. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or by two directors.

Art. 14. The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Corporation's interest.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the Board.

The Board has in particular power to determine the corporate policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Corporation.

The Board may in accordance with the provision of the relevant law declare and pay an interim dividend, based on the semi-annual accounts.

Art. 15. No contract or other transaction between the Corporation and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any other or more of the directors or officers of the Corporation is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm.

Any director or officer of the Corporation who serves as a director, associate, officer or employee of any corporation or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Corporation may have a personal interest in any transaction of the Corporation, such director or officer shall make known to the Board such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

Art. 16. The Corporation may indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses, reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Corporation or at its request, of any other Corporation of which the Corporation is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or willful misconduct; in the event of a settlement indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Corporation is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

The foregoing right or indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The Corporation will be bound by the joint signatures of any two directors of the Corporation, or by the joint signatures of a director and of any duly authorized person, or in any other way determined by a resolution of the Board.

Art. 18. The operations of the Corporation including particularly its books of accounts and the filing of any tax returns or other reports required by the laws of Luxembourg, shall be supervised by an independent auditor who shall not otherwise be affiliated with the Corporation.

The independent auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders and shall remain in office until reelected or until his successor is elected and qualifies.

Art. 19. The accounting year of the Corporation shall begin on the first day of January and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year.

Art. 20. From the annual net profits of the Corporation, five per cent shall be allocated to the reserve required by law.

This allocation shall cease to be required as soon as and as long as such legal reserve amounts to ten percent of the issued capital of the Corporation as stated in article five hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article seven hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Board, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare stock dividends or cash dividends from time to time.

Any Shares of the Corporation held by it shall be excluded from receiving dividends or from participating in the net liquidation proceeds.

Art. 21. In the event of dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 22. These Articles may be amended by a resolution of an extraordinary shareholders' meeting, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 23. All funds to which shareholders are entitled pursuant to the liquidation of the Corporation and which shall not have been claimed by those entitled thereto before the close of the liquidation operations shall be deposited in favour of whom it may concern at the Caisse des Consignations in Luxembourg.

Art. 24. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law of 1915 on Commercial Companies as amended.

Transitory dispositions

The first accounting year will begin on the date of constitution of the Company and will end on 31 December 2006. The first annual general meeting will be held in 2007.

Subscription and Liberation

The articles of association having been drawn up as such, the under-mentioned parties state that they have subscribed to the shares in the following manner:

1.- EFG EUROBANK ERGASIAS S.A, prenamed, eleven thousand nine hundred ninety-nine shares.	11,999
2.- EFG PRIVATE BANK (LUXEMBOURG) S.A., prenamed, one share	1
Total: twelve thousand shares	12,000

All shares are fully paid up by cash payment, with the result that, from now on, the sum of one million two hundred thousand euros (EUR 1,200,000.-) is at the company's full disposal, as justified to the undersigned notary.

Declaration

The notary, who has drawn up these articles of incorporation, states that he has verified the existence of the conditions set out in article 26 of the Law of 1915 on commercial companies, and expressly confirms that these have been complied with.

Estimation of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in all forms, incumbent on the company or that arise owing to the existence of the company at four thousand euros (EUR 4,000.-).

Extraordinary General Meeting

Once all of the above-mentioned parties, duly represented, representing the issued share capital in its entirety were assembled at an extraordinary general meeting to which they acknowledged having been duly convoked, and once it was established that this extraordinary general meeting was called in a regular manner, the following resolutions were passed unanimously:

1. The following persons are appointed directors of the Corporation:

- Mr Aristeidis Xenofos, Managing Director of EFG MUTUAL FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A., born in Lixouri Kefallinias (Greece), on October 1st, 1963, residing professionally in GR-105 64 Athens, 10, Stadiou Street, President of the Board of Directors.

- Mr Georgios Vlachakis, Managing Director of EFG FUND MANAGEMENT COMPANY (LUX) S.A., born in Athens (Greece), on April 26, 1956, residing professionally in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

- Mrs Eleni Laskari, General Manager of EFG PRIVATE BANK (LUXEMBOURG) S.A., born in Libanon, on July 21st, 1957, residing in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

- Mr Fokion Karavias, Director of Treasury and Capital Market of EUROBANK EFG (GREECE), born in Athens (Greece), on August 4, 1964, residing in GR-105 57 Athens, 8, Othonos Street.

- Mr Agamemnon Kotrozos, Director of Strategic Planning & International Activities, EFG MUTUAL FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A., born in Athens (Greece), on March 6, 1969, residing in GR-105 64 Athens, 10, Stadiou Street.

2. The following firm is appointed as independent auditor of the Corporation: PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., with registered office at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65.477.

3. The mandates of the members of the board of directors will lapse on the date of the annual general meeting in 2009.

4. The mandates of the independent auditor will lapse on the date of the annual general meeting in 2007.

5. The registered office is established at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

6. The general shareholders' meeting authorises the board of directors of the Corporation to delegate the daily management of the Corporation, as well as any representations that go along with this management, to two or more of its members, officers, managers or other agents.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing parties, duly represented, the present notarial deed appears in English followed by a French translation; on request of the same above appearing parties and in case of any inconsistencies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this notarial deed.

The document having been read to the persons appearing, acting as here above stated, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- La société EFG EUROBANK ERGASIAS S.A., ayant son siège social au 8, Othonos Street, 105 57 Athènes, (Grèce),

dûment représentée par Madame Eleni Laskari, General Manager de EFG PRIVATE BANK (LUXEMBOURG) S.A., demeurant professionnellement au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée le 16 mars 2006;

2.- La société EFG PRIVATE BANK (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 24.724,

dûment représentée par:

- Madame Eleni Laskari, prénommée, agissant en sa qualité de General Manager de EFG PRIVATE BANK (LUXEMBOURG) S.A.; et

- Monsieur François Ries, demeurant professionnellement au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, agissant en sa qualité de Managing Director de EFG PRIVATE BANK (LUXEMBOURG) S.A.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par les représentants des comparantes, ès qualités qu'ils agissent, et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, dûment représentées, ont demandé au notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il existe entre les propriétaires d'actions et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions une société (la «Société») sous la forme d'une société anonyme, sous la dénomination de EUROBANK EFG FUND MANAGEMENT COMPANY (LUX) S.A.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision des actionnaires prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts, tel que décrit à l'article 22 des présentes.

Article 3 L'objet social de la Société est la gestion, l'administration et la commercialisation exclusivement à (LF), un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) luxembourgeois agréé conformément à la Directive 85/611/CEE, telle que modifiée.

Les activités de gestion, d'administration et de commercialisation de cet OPCVM incluent notamment:

- La gestion de portefeuille. A ce titre, la Société pourra, pour le compte de l'OPCVM en gestion, (i) donner tout avis ou recommandation quant aux investissements à effectuer, (ii) conclure des contrats, (iii) acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières et tous autres avoirs, (iv) exercer pour le compte de l'OPCVM en gestion tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs de l' OPCVM. Cette énumération n'est pas exhaustive.

- L'administration de l'OPCVM. Celle-ci consiste dans l'ensemble des tâches listées sous «Administration» en Annexe II de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée, (la «loi de 2002») dont notamment (i) l'évaluation du portefeuille et la détermination de la valeur des parts de l'OPCVM, (ii) l'émission et le rachat des parts de l'OPCVM, (iii) la tenue du registre de l'OPCVM, (iv) l'enregistrement et la conservation des opérations. Cette énumération n'est pas exhaustive.

- La commercialisation à Luxembourg et/ou à l'étranger des parts de l'OPCVM.

La Société pourra exercer toutes les activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet social en respectant toutefois les dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), et du Chapitre 13 de la Loi de 2002.

La Société pourra fournir ses services au Luxembourg et à l'étranger et peut, dans cet objectif, établir des succursales ou d'autres entités.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé par simple résolution du Conseil d'Administration (le «Conseil») des succursales ou autres bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre ce siège et l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure temporaire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant le transfert provisoire de son siège restera une entité luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,-) représenté par douze mille (12.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune (les «Actions»), toutes entièrement libérées.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant avec le même quorum que pour une modification statutaire, selon ce qui est prescrit à l'article 22 ci-après.

Art. 6. Les Actions sont et resteront nominatives. Les certificats d'Actions (ci-après «Certificats») seront émis sur demande. Ces Certificats seront signés par deux administrateurs dont les signatures pourront être apposées en facsimile.

Le paiement de dividendes aux actionnaires se fera à leur adresse inscrite au registre des actionnaires (le «Registre»). Aucun intérêt ne sera payé sur des dividendes mis en paiement et non réclamés ou sur des Actions détenues par elle.

Toutes les Actions seront inscrites dans le Registre qui sera tenu par la Société.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse. Toute notification et avis de la Société à des actionnaires pourront être envoyés à cette adresse qui sera également inscrite au Registre.

Art. 7. Le capital social pourra être augmenté ou réduit par une décision des actionnaires adoptée de manière requise pour les modifications des Statuts, selon ce qui est prescrit à l'article 22 ci-après.

Art. 8. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'ensemble des actionnaires de la Société.

Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que désigné dans l'avis de convocation, le 17 mai. Si ce jour est un jour férié légal à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir en dehors du Grand-Duché de Luxembourg si, selon l'appréciation définitive et souveraine du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées d'actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Sauf disposition contraire des statuts, les quorum et délai prévus par la loi s'appliqueront aux convocations et à la tenue des assemblées d'actionnaires de la Société.

Toute Action donne droit à une voix, sous réserve des restrictions imposées par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées d'actionnaires en désignant par écrit ou par câble, télégramme ou télex une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi, les décisions prises lors d'assemblées générales d'actionnaires dûment convoquées seront approuvées à la majorité simple des Actions présentes ou représentées et participant au vote.

Le Conseil peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale.

Art. 10. Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil à la suite d'une convocation contenant l'ordre du jour, le lieu et le jour et l'heure d'une telle assemblée, envoyée par lettre recommandée au moins huit jours avant la date de l'assemblée à chaque actionnaire à l'adresse indiquée dans le Registre.

Toutefois, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci pourra se tenir sans avis de convocation ou publications préalables.

Art. 11. La Société sera administrée par un Conseil composé d'au moins trois membres, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires réunis en assemblée générale, pour un terme de trois ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus et aient accepté leurs fonctions, sauf qu'un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé à tout moment par résolution approuvée par les actionnaires. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, démission ou autrement, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir cette vacance de poste jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires. Les administrateurs peuvent être réélus.

Art. 12. Le Conseil désignera parmi ses membres un président. Il pourra aussi désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des assemblées générales d'actionnaires. Le Conseil se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et du Conseil, mais en son absence les actionnaires ou le Conseil pourront désigner une autre personne comme président de la réunion, par un vote à la majorité de ceux présents lors d'une telle réunion.

Le Conseil pourra de temps à autre nommer un directeur général, un directeur administratif, un secrétaire ou tous autres fondés de pouvoirs qu'il jugera nécessaire à l'activité et à l'administration de la Société.

Ces nominations pourront être révoquées à tout moment par le Conseil.

Les fondés de pouvoirs n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société.

Les fondés de pouvoirs auront, sauf disposition contraire des présents Statuts, les pouvoirs et devoirs qui leur auront été conférés par le Conseil.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs au moins soixante-douze heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télex ou message télécopié de chaque administrateur.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil se tenant à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Un administrateur pourra se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit, par télex, télégramme ou message télécopié un autre administrateur comme son mandataire.

Sous réserve de ce qui sera dit ci-après, le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs participe à la réunion (ce qui pourra se faire au moyen d'une conférence organisée par téléphone) ou y est représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors d'une telle réunion.

Les administrateurs pourront également approuver par vote unanime le texte d'une résolution circulaire, en exprimant leur accord sur un ou plusieurs documents séparés par écrit, télex, télégramme ou message télécopié, confirmés par écrit, lesquels constitueront tous ensemble le procès-verbal approprié documentant une telle décision.

Art. 13. Les procès-verbaux des réunions du Conseil seront signés par le président ou, en son absence, par l'administrateur qui aura assumé la présidence de la réunion.

Les copies ou les extraits de ces procès-verbaux doivent être signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 14. Le Conseil est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts sont à l'assemblée générale des actionnaires de la compétence du Conseil.

Le Conseil a en particulier le pouvoir de déterminer la politique générale et la conduite des affaires de la Société.

Le Conseil pourra, conformément aux dispositions de la loi de référence déclarer et mettre en paiement des dividendes intérimaires, sur base d'états financiers semestriels.

Art. 15. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y seront intéressés, ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé.

Un administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, pas empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes questions relatives à un tel contrat ou opération.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en informera le Conseil et il ne donnera pas d'avis ni ne votera sur une telle opération et cette opération ainsi que l'intérêt qu'un administrateur ou fondé de pouvoirs y a, sont portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. La Société pourra indemniser tout administrateur ou fondé de pouvoirs ainsi que leurs héritiers, exécuteurs testamentaires ou administrateurs légaux des dépenses raisonnablement encourues par eux en relation avec toute action, procédure ou procès auxquels ils seront partie ou auront été impliqués en raison de la circonstance qu'ils sont ou ont été administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société, ou en raison du fait qu'ils l'ont été à la demande de la Société dans une autre société, dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier, dans la mesure où ils ne sont pas en droit d'être indemnisés par cette autre entité, sauf relativement à des matières dans lesquelles ils seront finalement condamnés pour négligence grave ou mauvaise administration délibérée dans le cadre d'une pareille action ou procédure; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son conseil que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs.

Le droit à indemnisation tel que décrit précédemment n'exclura pas d'autres droits individuels dans le chef de ces personnes.

Art. 17. La Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société, ou par les signatures conjointes d'un administrateur et d'une personne dûment autorisée, ou encore de toute autre manière déterminée par une résolution du Conseil.

Art. 18. La surveillance des opérations de la Société, y inclus en particulier la tenue de ses livres comptables et les déclarations fiscales et autres requises par la loi luxembourgeoise, sera confiée à un réviseur d'entreprises indépendant.

Le réviseur d'entreprises sera élu par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société pour un terme expirant à la prochaine assemblée annuelle et restera en fonction jusqu'à ce qu'il soit réélu ou que son successeur ait été élu et ait accepté ses fonctions.

Art. 19. L'année sociale de la Société commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 20. Sur les bénéfices nets annuels de la Société il sera prélevé cinq pour-cent qui seront attribués à la réserve légale.

Cette attribution cessera d'être requise dès que et aussi longtemps que cette réserve légale s'élèvera à dix pour cent du capital social émis par la Société, tel qu'énoncé à l'article cinq des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de temps en temps selon ce qui est prévu à l'article sept ci-dessus.

L'assemblée générale des actionnaires décidera, sur recommandation du Conseil, de l'usage à faire du solde du bénéfice net annuel et pourra de temps à autres déclarer des dividendes sous forme d'actions gratuites ou sous forme de répartitions en espèces.

Les Actions qui seront détenues par la Société seront exclues du droit de toucher des dividendes et du droit de participer au produit net de la liquidation.

Art. 21. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale des actionnaires décidant cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Ces statuts pourront être modifiés par une décision d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires, aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi luxembourgeoise.

Art. 23. Tous fonds auxquels les actionnaires auront droit à la suite de la liquidation de la Société et qui n'auront pas été réclamés par ceux auxquels ils reviennent avant la clôture des opérations de liquidation, seront déposés en faveur de qui il appartiendra auprès de la Caisse des Consignations à Luxembourg.

Art. 24. Toutes matières non prévues par les présents Statuts seront régies par les dispositions de la loi de 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de l'acte de constitution de la société et finit le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale se tiendra en 2007.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées, dûment représentées, déclarent souscrire aux actions comme suit:

1.- EFG EUROBANK ERGASIAS S.A, préqualifiée, onze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	11.999
2.- EFG PRIVATE BANK (LUXEMBOURG) S.A., préqualifiée, une action	1
Total: douze mille actions	12.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire, rédacteur de l'acte, déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à la somme de quatre mille euros (EUR 4.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes, préqualifiées, dûment représentées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées administrateurs:

- Monsieur Aristeidis Xenofos, Managing Director de EFG MUTUAL FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A., né à Lixouri Kefallinias (Grèce) le 1^{er} octobre 1963, demeurant professionnellement à GR-105 64 Athènes, 10, Stadiou Street, Président du conseil d'administration.

- Monsieur Georgios Vlachakis, Managing Director de EFG FUND MANAGEMENT COMPANY (LUX) S.A., né à Athènes (Grèce) le 26 avril 1956, demeurant professionnellement à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

- Madame Eleni Laskari, General Manager de EFG PRIVATE BANK (LUXEMBOURG) S.A., née au Liban, le 21 juillet 1957, demeurant professionnellement à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

- Monsieur Fokion Karavias, Director of Treasury and Capital Market de EUROBANK EFG (GREECE), né à Athènes (Grèce) le 4 août 1964, demeurant professionnellement à GR-105 57 Athènes, 8, Othonos Street.

- Monsieur Agamemnon Kotrozos, Director of Strategic Planning & International Activities, EFG MUTUAL FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A., né à Athènes (Grèce) le 6 mars 1969, demeurant professionnellement à GR-105 64 Athènes, 10, Stadiou Street.

2) Est appelée aux fonctions de réviseur d'entreprises:

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65.477.

3) Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2009.

4) Le mandat du réviseur d'entreprises prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2007.

5) Le siège social est fixé au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

6) L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière, ainsi que la représentation allant de pair avec cette gestion, de la Société à deux ou plus de deux de ses membres, directeur, gérants ou autres agents.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande des comparantes, dûment représentées, les présents Statuts sont rédigés en langue anglaise suivis d'une version française; à la demande de ces mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux représentants des comparantes, ès qualités qu'ils agissent, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Laskari, F. Ries. T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2006, vol. 152S, fol. 81, case 2. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 28 mars 2006.

T. Metzler.

(029266/222/490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

ENERGUS TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R. C. Luxembourg B 78.642.

L'an deux mille six, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ENERGUS TRADING S.A. (ci-après «la Société»), ayant son siège social à L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 342 du 10 mai 2001,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 78.642.

Bureau

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Madame Agnès Gauthier-Ribler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Hoeltgen, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eric Vanmansart, administrateur-directeur, demeurant à B-6700 Arlon, Stockem, route de Bouillon, 128.

Composition de l'assemblée

Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Exposé du Président

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la Société à concurrence d'un montant de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) par diminution de la valeur nominale des actions existantes afin de ramener le capital social de la Société de son montant actuel de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune, par remboursement aux actionnaires dudit montant de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-), dans le but d'adapter le montant du capital social à la situation financière de la Société, le tout sous respect de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

2. Pouvoir donné au conseil d'administration de la Société ou à tout mandataire spécial élu par lui, aux fins de réaliser le paiement correspondant à la diminution du capital social par tous moyens généralement quelconques.

3. Modification du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin de le mettre en conformité avec les résolutions précédentes.

II.- Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) sont présents ou dûment représentés à l'assemblée. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les sujets mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu une convocation préalable.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé du Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Ensuite le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) par diminution de la valeur nominale des actions existantes afin de ramener le capital social de la Société de son montant actuel de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune.

Cette réduction de capital se fera par remboursement aux actionnaires de la Société dudit montant de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) proportionnellement aux actions détenues par chacun d'eux dans le capital social, le tout sous respect de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

Ceci dans le but d'adapter le montant du capital social à la situation financière de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale confère tous les pouvoirs au conseil d'administration de la Société - ou à tout mandataire spécial élu par le conseil d'administration - afin de réaliser le paiement correspondant à la diminution du capital social par tous moyens généralement quelconques et de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, le tout sous respect de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social souscrit est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune, toutes intégralement libérées.»

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est évalué approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Dont acte, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: A. Gauthier-Ribler, Ch. Hoeltgen, E. Vanmansart, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2006, vol. 152S, fol. 81, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 28 mars 2006.

T. Metzler.

(029144/222/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

GLENELG INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 82.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM03081, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

(005309.3/1005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

GOLDEN BELL RESORT INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 63.826.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03273, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Signature.

(005300.3/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

3M GLOBAL CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 110.189.

In the year two thousand and five, on the thirtieth of December.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

3M FINANCIAL MANAGEMENT COMPANY, a company organized and existing under the laws of Delaware, having its registered office at 3M Center, St. Paul, Minnesota 55144-1000, U.S.A.,

here represented by Mr Marc Prospert, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in St. Paul, Minnesota, U.S.A., on December 30, 2005.

Said proxy after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole partner of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of 3M GLOBAL CAPITAL, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 110.189, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated August 4, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- The Company's capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred and twenty-five (125) shares of a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The sole shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 500.-, so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- to EUR 13,000.- by the creation and issue of 5 new shares of a par value of EUR 100.- each.

- These new shares have been entirely subscribed and paid up by the sole shareholder by a contribution in kind consisting of all issued and paid up shares with a par value of USD 100.- representing 100% of the issued share capital of the company 3M ASSET MANAGEMENT, S.à r.l., a private limited liability company, incorporated, organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

It results from a declaration drawn up on December 30, 2005, and signed by Mr Herman Boersen, Mr Dennis P. Duerst and Mr Henry W. Gjersdal, acting in their capacity as managers of 3M ASSET MANAGEMENT, S.à r.l., that the contributed shares of 3M ASSET MANAGEMENT, S.à r.l. are valued at 100,742,284.44, the valuation accounts of said company as at December 30, 2005 having been attached thereto.

It results likewise from a certificate issued on December 30, 2005 and signed by Mr William J. Schmoll, acting in his capacity as Director of 3M FINANCIAL MANAGEMENT COMPANY, prenamed, on December 30, 2005 that:

«- The Company owns various assets, among which participations, investments, receivables, liquid assets and some liabilities.

- These assets and liabilities comprise, among others, all issued and paid up shares (the «Shares») in the capital of 3M ASSET MANAGEMENT, S.à r.l., a private limited liability company, incorporated, organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- The Shares are fully paid-up.

- The Shares are in registered form.

- There exists no pre-emption right nor any right on the Shares by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him.

- None of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares are subject of any attachment.

The Shares are freely transferable.»

Such declaration, valuation accounts and certificate, after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The aggregate value of the precited contribution in kind which is estimated at EUR 100,742,284.44 is allotted for EUR 500.- to the share capital of the Company and for EUR 100,741,784.44 to the share premium account.

- As a consequence of such increase of capital, Article 6 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

«**Art. 6.** The Company's capital is set at thirteen thousand Euro (EUR 13,000.-), represented by one hundred and thirty (130) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

Contribution tax

Since the contribution in kind consists of 100% of the issued share capital of 3M ASSET MANAGEMENT, S.à r.l., a company incorporated in the European Union, the Company refers to Article 4-2 of the Law dated December 29, 1971, which provides for contribution tax exemption in such case.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and German texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausendfünf, den dreissigsten Dezember.

Vor Uns, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

3M FINANCIAL MANAGEMENT COMPANY, eine Gesellschaft gegründet unter dem Recht von Delaware, mit Sitz in 3M Center, St. Paul, Minnesota 55144-1000, U.S.A.,

hier vertreten durch Herrn Marc Prospert, «maître en droit», mit Berufsanschrift in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben in St. Paul, Minnesota, U.S.A., am 30. Dezember 2005.

Welche Vollmacht, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben wird um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Erschienenene, vertreten wie vorgenannt, ersuchte den unterzeichneten Notar zu beurkunden dass:

- Die Erschienenene ist alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung 3M ASSET MANAGEMENT, S.à r.l., R.C.S. Luxemburg B 110.189, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, vom 4. August 2005, welche noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde.

- Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-), aufgeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile von je einhundert Euro (EUR 100.-), alle voll gezeichnet und integral eingezahlt.

- Die alleinige Gesellschafterin beschliesst das Gesellschaftskapital wird um einen Betrag von EUR 500,- zu erhöhen, um es von seinem derzeitigen Betrag von EUR 12.500,- auf EUR 13.000,- zu bringen durch Schaffung und Ausgabe von 5 neuen Anteilen mit einem Nennwert von je EUR 100,-.

- Diese neuen Anteile wurden alle durch die alleinige Gesellschafterin gezeichnet und eingezahlt durch eine Sacheinlage bestehend aus allen ausgegebenen und eingezahlten Anteilen mit einem Nennwert von USD 100,- welche 100% des Kapitals der Gesellschaft 3M ASSET MANAGEMENT, S.à r.l. darstellen, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet, organisiert und bestehend unter den Gesetzen von Luxemburg, mit Sitz in 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxemburg.

Es erhellt aus einer am 30. Dezember 2005 erstellten und von Herrn Herman Boersen, Herrn Dennis P. Duerst und Herrn Henry W. Gjersdal, handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der 3M ASSET MANAGEMENT, S.à r.l., unterzeichneten Erklärung, dass der Wert der eingebrachten Anteile der 3M ASSET MANAGEMENT, S.à r.l. auf 100.742.284,44 geschätzt wird, gemäss beigefügten Konten der besagten Gesellschaft vom 30. Dezember 2005.

Es erhellt gleichfalls aus einer am 30. Dezember 2005 erstellten Bescheinigung, unterzeichnet durch Herrn William J. Schmol, handelnd in seiner Eigenschaft als Direktor von 3M FINANCIAL MANAGEMENT COMPANY, vorgenannt, dass:

«- Die Gesellschaft besitzt verschiedene Vermögenswerte, darunter Beteiligungen, Investitionen, Forderungen, Bar-einlagen und einige Verbindlichkeiten.

- Diese Aktiva und Passiva begreifen unter anderem alle ausgegebenen und eingezahlten Anteile (die «Anteile») im Kapital der 3M ASSET MANAGEMENT, S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet, organisiert und bestehend unter den Gesetzen von Luxemburg, mit Sitz in 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxemburg.

- Die Anteile sind voll eingezahlt.

- Die Anteile sind Namensanteile.

- Es besteht kein Vorzugskaufrecht noch irgendein anderes Recht auf die Anteile laut welchem eine oder mehrere Personen die Übergabe einer oder mehrerer dieser Anteile verlangen könnte.

- Die Anteile sind nicht mit Pfand oder Nutzniessung behaftet, es besteht kein Recht irgendein Pfand oder eine Nutzniessung zu erwerben, und keines der Anteile ist mit Beschlagnahmung behaftet.

- Die Anteile sind frei übertragbar.»

Diese Erklärung, Konten und Bescheinigung werden, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Gesamtwert der vorgenannten Sacheinlage welcher auf EUR 100.742.284,44, abgeschätzt ist, wird für EUR 500,- dem Gesellschaftskapital und für EUR 100.741.784,44 der Ausgabeprämie zugeführt.

- Infolge der vorhergehenden Kapitalerhöhung wird Artikel 6 der Satzung abgeändert um in Zukunft folgenden Wortlaut zu haben:

«**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf dreizehntausend Euro (EUR 13.000,-), aufgeteilt in einhundertdreissig (130) Anteile mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-), alle voll gezeichnet und integral eingezahlt.»

Einregistrierungsgebühr

Da die eingebrachte Sacheinlage aus 100% des ausgegebenen Kapitals von 3M ASSET MANAGEMENT, S.à r.l., einer in der Europäischen Union gegründeten Gesellschaft, besteht, beruft sich die Gesellschaft auf Artikel 4-2 des Gesetzes vom 29. Dezember 1971, welches eine Befreiung der Einregistrierungsgebühr vorsieht.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Erschienenen, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Auf Ersuchen derselben Erschienenen wird im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend sein.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorherstehenden an den Bevollmächtigten der Erschienenen, hat derselbe mit Uns, Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, vol. 151S, fol. 84, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2006.

A. Schwachtgen.

(006974.3/230/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

3M GLOBAL CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 110.189.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 2360 du 30 décembre 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(006976.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

AFG LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: GBP 177,993,460.

Registered office: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 104.526.

In the year two thousand and five, on the twenty-third of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg.

There appeared:

HEADLAND UK LIMITED, a private limited company incorporated and governed by the laws of England and Wales, with registered office at 4, Arleston Way, Shirley, Solihull B90 4LH, United Kingdom, duly registered with the Registrar for England and Wales under the number 5280241,

here represented by Mr Matthieu Decaudin, employee, with professional address at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary public, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary public to state that:

I. The appearing party is currently the sole shareholder of the private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) established in Luxembourg under the name of AFG LUXEMBOURG, S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, whose registered office is at 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg and is registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 104.526 incorporated by a deed of the undersigned notary public, dated November 16th, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C n° 163, dated February 23rd, 2005, and which articles of association have been amended by a deed of the undersigned notary public, dated November 30th, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C n° 567, dated June 11th, 2005.

II. The Company's share capital is set at one hundred and seventy-seven million nine hundred and ninety-three thousand, four hundred and sixty British Pounds (GBP 177,993,460.-) represented by eight million eight hundred and ninety-nine thousand six hundred and seventy-three (8,999,673) shares with a par value of twenty British Pounds (GBP 20.-) each.

The sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by two million three hundred sixty thousand and six hundred British Pounds (GBP 2,360,600.-) to raise it from its present amount of one hundred and seventy-

seven million nine hundred and ninety-three thousand, four hundred and sixty British Pounds (GBP 177,993,460.-) to one hundred eighty million three hundred fifty-four thousand and sixty British Pounds (GBP 180,354,060.-) by creation and issuance of one hundred eighteen thousand and thirty (118,030) new shares with a par value of twenty British Pounds (GBP 20.-) each, having the same rights and obligations of the existing shares, such shares to be fully paid up in par value, with a share premium of two million three hundred sixty thousand and six hundred fifty-eight British pounds (GBP 2,360,658.-), fully paid up.

Second resolution

Intervention - Subscription - Payment

HEADLAND UK LIMITED, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to one hundred eighteen thousand and thirty (118,030) newly issued shares of the Company with a par value of twenty British Pounds (GBP 20.-) and fully pay them up together with a share premium of a total amount of two million three hundred sixty thousand and six hundred fifty-eight British pounds (GBP 2,360,658.-) by contribution in kind consisting in the transfer of 100% of the shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) of FURDO LIMITED, a company incorporated under the law of the Republic of Ireland, whose registered office is at Biberry, Waterford and registered with the Irish Trade Register under number 325805.

Evidence of the transfer of shares of FURDO LIMITED has been given to the undersigned notary public by a copy of a share sale and purchase agreement between HEADLAND UK LIMITED and the Company (SPA).

Said SPA, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary public, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The total value of the contribution is declared to be four million seven hundred twenty-one thousand and two hundred fifty-eight British Pounds (GBP 4,721,258.-) as indicated and described in a letter issued by AGA FOODSERVICE GROUP PLC on November 23, 2005. The Company expressly resolved to accept the value of four million seven hundred twenty-one thousand and two hundred fifty-eight British Pounds (GBP 4,721,258.-) and the valuation method as indicated and described by AGA FOODSERVICE GROUP PLC., i.e. at cost value as derived from the financial statements of HEADLAND UK LIMITED as at November 23, 2005. The cost value corresponds to the acquisition price recently paid by AGA FOODSERVICE GROUP, PLC to acquire the shares of the Company from a third party.

Third resolution

Pursuant to the above increase of share capital, Article 6 of the articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 6.** The share capital is set at one hundred eighty million three hundred fifty-four thousand and sixty British Pounds (GBP 180,354,060.-) represented by nine million seventeen thousand and seven hundred and three (9,017,703) shares with par value of twenty British Pounds (GBP 20.-) each, entirely paid in.»

Fourth resolution

The sole shareholder resolved to allocate a total amount of two hundred thirty-six thousand and sixty British Pounds (GBP 236,060.-) from the share premium account to the legal reserve of the Company.

Fifth resolution

The sole shareholder resolves to change the financial year-end of the Company from December 31st of each year to November 23rd of each year, the financial year having started on November 16th, 2004 ending on November 23rd, 2005.

Sixth resolution

Pursuant to the above change of financial year-end, the first paragraph of Article 15 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 15.** The Company's financial year shall begin on the twenty-fourth of November of each calendar year and end on the twenty-third of November of the following calendar year. The financial year having started on November 16th, 2004, will end on November 23rd, 2005.»

Variable rate capital tax exemption request

Considering that it involves a contribution in kind of shares of one EU resident company (i.e. FURDO LIMITED) to a Luxembourg resident company (i.e. the Company) the Company expressly requests the capital duty exemption on basis of Article 4.2. of the Luxembourg law of December 29th, 1971, as amended by the law of December 3rd, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

Costs & Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated without prejudice at approximately seven thousand Euro.

There being no further business, the meeting was adjourned.

The undersigned notary public, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the undersigned notary public by his last and first name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary public, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HEADLAND UK LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée et régie suivant les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 4, Arleston Way, Shirley, Solihull B90 4LH, Royaume-Uni et enregistrée au Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 5280241,

ici représentée par M. Matthieu Decaudin, employé, avec adresse professionnelle au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de AFG LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 104.526 (ci après la «Société») constituée par acte notarié, en date du 16 novembre 2004, publiée au Mémorial, recueil Spécial C n° 163, en date du 23 février 2005 et dont les statuts ont été modifiés par acte notarié, en date du 30 novembre 2004, publiée au Mémorial, recueil Spécial C n° 567, en date du 11 juin 2005.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent soixante dix-sept million neuf cent quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante livres sterling (GBP 177.993.460,-) représenté par huit million huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent soixante-treize (8.899.673) parts sociales d'une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20,-) chacune.

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux millions trois cent soixante mille six cent livres sterling (GBP 2.360.600,-) pour le porter de son montant actuel de cent soixante dix-sept million neuf cent quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante livres sterling (GBP 177.993.460,-) à cent quatre-vingt millions trois cent cinquante-quatre mille soixante livres sterling (GBP 180.354.060,-) par la création et l'émission de cent dix-huit mille trente (118.030) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes. Ces parts sociales devront être intégralement libérées avec une prime d'émission de deux millions trois cent soixante mille six cent cinquante-huit livres sterling (GBP 2.360.658,-) intégralement libérée.

Deuxième résolution

Intervention - Souscription - Libération

HEADLAND UK LIMITED, précitée, par son mandataire, déclare souscrire aux cent dix-huit mille trente (118.030) parts sociales nouvellement émises de la Société, d'une valeur nominale unitaire de vingt livres sterling (GBP 20,-), et les libérer intégralement avec une prime d'émission d'un montant total de deux millions trois cent soixante mille six cent cinquante-huit livres sterling (GBP 2.360.658,-), par apport en nature de l'intégralité des parts sociales consistant en un transfert de 100% d'actions avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, du capital social de FURDO LIMITED, une société constituée sous les lois de la République d'Irlande, ayant son siège social au à Bilberry, Waterford et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés d'Irlande sous le numéro 325805, représentant l'intégralité des parts sociales de FURDO LIMITED.

Preuve de l'existence de l'apport des parts sociales de FURDO LIMITED a été donnée au notaire instrumentaire par un «Share sale and purchase agreement» conclue entre HEADLAND UK LIMITED et la Société (SPA).

Le SPA susmentionnée, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et du notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être déposée avec elles.

La valeur total de l'apport est de quatre millions sept cent vingt et un mille deux cent cinquante-huit livres sterling (GBP 4.721.258,-) comme indiqué et décrit dans une lettre émise par AGA FOODSERVICE GROUP PLC, le 23 novembre 2005. De plus, la société a expressément accepté la valeur de quatre millions sept cent vingt et un mille deux cent cinquante-huit livres sterling (GBP 4.721.258,-) et la méthode d'évaluation comme indiquée et décrite par AGA FOODSERVICE GROUP PLC, à la valeur d'achat découlant des états financiers de HEADLAND UK LIMITED à la date du 23 novembre 2005. La valeur d'achat correspond au prix d'acquisition récemment payé par AGA FOODSERVICE GROUP, PLC pour acquérir les parts sociales de la Société de la part d'une tierce partie.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital social ci-dessus, l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt millions trois cent cinquante-quatre mille soixante livres sterling (GBP 180.354.060,-) représenté par neuf millions dix-sept mille sept cent trois (9.017.703) parts sociales d'une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20,-) chacune, entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'allouer le montant total de deux cent trente-six mille soixante livres sterling (GBP 236.060,-) du compte de prime d'émission à la réserve légale de la Société.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de modifier l'année sociale de la Société du 31 décembre de chaque année civile au 23 novembre de chaque année, l'année sociale ayant débuté le 16 novembre 2004 se terminera le 23 novembre 2005.

Sixième résolution

Suite au changement d'année sociale, le premier paragraphe de l'article 15 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 15.** L'année sociale commence le vingt-quatre novembre de chaque année civile et se termine le vingt-trois novembre de l'année civile suivante. L'année sociale ayant débuté le 16 novembre 2004 se terminera le 23 novembre 2005.»

Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport

Compte tenu qu'il s'agit d'un apport en nature des parts sociales d'une société résidente de l'Union Européenne (FURDO LIMITED) à une société Luxembourgeoise (la Société), la Société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2. de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil hypothèse le paiement d'un droit fixe d'enregistrement.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état civil et résidence, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Decaudin, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2005, vol. 150S, fol. 91, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2005.

J. Elvinger.

(008190.3/211/189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

TRANSWORLD EXPORT CORPORATION EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.

R. C. Luxembourg B 54.476.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03271, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Signature.

(005303.3/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

SAFRICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 24.830.

Le bilan au 31 octobre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2006, réf. LSO-BM02578, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour SAFRICA S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(005312.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

PAFIN PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 73.645.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 décembre 2005 que:

i) Monsieur Vincent Willems, employé privé, né le 30 septembre 1975 à Liège, (Belgique) et demeurant professionnellement 40, avenue de la Faiencerie à L-1510 Luxembourg; Monsieur Mike Jimmy Tong Sang, expert-comptable, né le 24 novembre 1968 à Moka (Mauritius) et demeurant professionnellement 54, avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg, ainsi que Monsieur Lawrence Brian Workman, expert-comptable, né le 30 septembre 1960 à Philadelphia (Pennsylvania, USA) et demeurant 49C, Grand-rue à L-8472 Eischen, ont été nommés administrateurs en remplacement de Mademoiselle Annalisa Ciampoli, Monsieur Riccardo Moraldi et Monsieur Andrea De Maria démissionnaires.

ii) MAYFAR TRUST, S.à r.l., ayant son siège au 54, avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg a été nommé Commissaire en remplacement de CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l. démissionnaire.

Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03289. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(005308.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

CARNET S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong.
R. C. Luxembourg B 53.507.

—
L'an deux mille cinq, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CARNET S.A., ayant son siège social à L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong, R.C.S. Luxembourg section B numéro 53.507, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 1995, publié au Mémorial C numéro 143 du 22 mars 1996, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 22 janvier 2002, publié au Mémorial C numéro 920 du 17 juin 2002;

- en date du 31 janvier 2005, publié au Mémorial C numéro 628 du 29 juin 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio Da Silva Fernandes, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet l'achat et la vente de produits automobiles et de produits dérivés.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

34917

Résolution

L'assemblée décide de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet l'achat et la vente de produits automobiles et de produits dérivés.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cent vingt-cinq euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Scheifer-Gillen, A. Thill, A. Da Silva Fernandes, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 décembre 2005, vol. 534, fol. 86, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 janvier 2006.

J. Seckler.

(006275.3/231/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

GUINNESS PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 63.781.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le huit décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Sandro Gazzaniga, demeurant à CH-6850 Mendrisio, Via Nizzola 9 (Suisse), agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Giovanni Cotta, né à Turin (Italie), le 12 novembre 1957, demeurant à MC-98000 Monaco, 17, boulevard de Larvotto, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, ès-qualités, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1.- Que la société anonyme GUINNESS PROPERTIES S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg section B numéro 63.781, a été constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 31 mars 1998, publié au Mémorial C, numéro 453 du 22 juin 1998.

2.- Que le capital social s'élève actuellement après conversion faite en date du 30 juin 2000 à trente-neuf mille six cent soixante-deux euros et quatre-vingt-seize cents (EUR 39.662,96), divisé en mille six cents (1.600) actions sans désignation de valeur nominale.

3.- Que son mandant est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme GUINNESS PROPERTIES S.A., et qu'en tant qu'actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société GUINNESS PROPERTIES S.A. avec effet immédiat, par reprise par elle de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

4.- Que l'actionnaire unique se désigne comme liquidateur de la société, qu'en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la société est réglé, et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel, qu'en conséquence tout le passif de ladite société est apuré.

5.- Que l'actif restant est transféré à Monsieur Giovanni Cotta, citoyen italien, né à Turin (Italie), le 12 novembre 1957, en sa qualité d'actionnaire unique et se compose des biens suivants:

Désignation

- trois quatre-vingt seizièmes (3/96) en pleine copropriété,
- un quatre-vingt-seizième (1/96) en nue-copropriété,
- quatorze quatre-vingt seizièmes (14/96) d'usufruit en viager sur la vie de Madame Barsanti Vittoria, née à Rome, le 25 janvier 1920;

sur les biens immobiliers suivants sis dans la commune de Robella (Italie) et précisément:

- bâtiment sis Piazza Vittorio Veneto numéros 10-2, contigu à la Piazza Vittorio Veneto et à la route provinciale menant à Robella sur plusieurs côtés;

- terrain répertorié au folio 7 numéros 398, 399, 400, 401, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 424, formant un ensemble unique, contigu aux plans 460, 404 du folio 7, route provinciale menant à Robella, propriété Castello di Robella, plans 412, 413, 397, 295 du folio 7;

- terrains répertoriés au folio 9 numéros 50, 51 formant un ensemble unique contigu sur deux côtés à la route provinciale menant à Robella, plans 48, 49 du folio 9;
- terrain répertorié au folio 10 numéro 1, contigu sur deux côtés à la route provinciale menant à Robella, propriété Castello di Robella;
- portion de bâtiment rural répertorié au folio 10 numéro 3, subdivision 1, contigu aux plans numéros 2, 216, 217 du folio 10, au milieu de la route;
- terrain répertorié au folio 10 numéro 4, contigu sur plusieurs côtés au bien répertorié au plan numéro 1 du folio 10, propriété Corno ou ayants cause;
- terrain répertorié au folio 13 numéro 179, contigu sur plusieurs côtés à la propriété paroissiale et Castello di Robella, plans numéros 173, 178, 180 du folio 13.

Lesdits immeubles s'avèrent être répertoriés comme suit:

- au cadastre des constructions:
 - folio 10 numéro 2, Piazza Vittorio Veneto numéro 10, rez-de-chaussée - 1, catégorie A/9, pièces 26, revenu cadastral EUR 738,53;
 - folio 10 numéro 3 subdivision 2, Piazza Vittorio Veneto numéro 2, rez-de-chaussée catégorie A/4, pièces 3,5, revenu cadastral EUR 79,53;
 - folio 10 numéro 188, Piazza Vittorio Veneto numéro 2, étage 1, catégorie A/6, pièces 3,5, revenu cadastral EUR 43,38;
- au cadastre des terrains folio 7, plans:
 - 398, de trois hectares, vingt-neuf ares, dix centiares, bois-taillis de classe 1, revenu du propriétaire terrien EUR 39,99, revenu agraire EUR 23,80;
 - 399, de vingt-sept ares, soixante centiares, terrain cultivable de classe 2, revenu du propriétaire terrien EUR 16,39, revenu agraire EUR 9,98;
 - 400, d'un hectare, soixante-dix-neuf ares, soixante-dix centiares, vignoble de classe 2, revenu du propriétaire terrien EUR 83,53, revenu agraire EUR 120,65;
 - 401, de trente-deux ares, trente centiares, terrain cultivable de classe 2, revenu du propriétaire terrien EUR 19,18, revenu agraire EUR 11,68;
 - 405, de vingt-deux ares, bois-taillis de classe 2, revenu du propriétaire terrien EUR 1,70, revenu agraire EUR 1,02;
 - 406, de neuf ares, quatre-vingt-dix centiares, terrain cultivable de classe 3, revenu du propriétaire terrien EUR 3,32, revenu agraire EUR 2,05;
 - 407, de deux ares, cinquante centiares, bois-taillis de classe 2, revenu du propriétaire terrien EUR 0,19, revenu agraire EUR 0,12;
 - 408, de quarante-quatre ares, quarante centiares, pré de classe 3, revenu du propriétaire terrien EUR 4,59, revenu agraire EUR 9,17;
 - 409, d'un hectare, dix ares, vingt centiares, pré de classe 2, revenu du propriétaire terrien EUR 34,15, revenu agraire EUR 45,53;
 - 410, de vingt-cinq ares, terrain cultivable de classe 2, revenu du propriétaire terrien EUR 14,85, revenu agraire EUR 9,04;
 - 411, de huit ares, vingt centiares, pré de classe 3, revenu du propriétaire terrien EUR 0,85, revenu agraire EUR 1,69;
 - 424, de deux ares, soixante-dix centiares, bois-taillis de classe 2, revenu du propriétaire terrien EUR 0,21, revenu agraire EUR 0,13;
- folio 9, plans:
 - 50, de dix-huit ares, soixante-dix centiares, bois-taillis de classe 1, revenu du propriétaire terrien EUR 1,92, revenu agraire EUR 1,34;
 - 51, de vingt ares, vingt centiares, pré de classe 3, revenu du propriétaire terrien EUR 2,09, revenu agraire EUR 4,17;
- folio 10, plans:
 - 1, d'un hectare, quarante-cinq ares, cinquante centiares, pré de classe 2, revenu du propriétaire terrien EUR 45,09, revenu agraire EUR 60,12;
 - 3 subdivision 1, portion de bâtiment rural;
 - 4, de quatorze ares, quatre-vingt-dix centiares, pré de classe 2, revenu du propriétaire terrien EUR 4,62, revenu agraire EUR 6,16;
- folio 13 numéro 179, un are, soixante-dix centiares, terrain cultivable de classe 1, revenu du propriétaire terrien EUR 1,45, revenu agraire EUR 0,92.

Le mandant, représenté comme indiqué ci-dessus, auquel le notaire instrumentant a rappelé, en ce qui concerne l'article 76 du Texte unique des dispositions législatives et réglementaires en matière de documentation administrative promulgué en Italie par décret du Président de la République du n° 445 du 28 décembre 2000, les sanctions pénales prévues en cas de faux en écriture et de déclarations mensongères qui y sont indiquées, sous sa propre responsabilité personnelle, arrête:

- que la construction des immeubles objet du présent acte s'avère avoir débuté à une date antérieure au premier septembre 1967.

Le mandant, par son représentant susnommé, déclare en outre:

- que les terrains objet du présent acte possèdent toutes les caractéristiques indiquées dans le certificat de destination d'urbanisme délivré en date du 3 août 2005, dont l'original est joint au présent acte, la lecture de celui-ci en étant omise par dispense des comparants, et que, jusqu'à ce jour, il n'y a pas eu de modification des instruments d'urbanisme qui concernent ces immeubles;

- que, jusqu'à ce jour, aucune ordonnance du maire constatant la réalisation d'un lotissement non autorisé n'a été transcrite dans les registres immobiliers.

Relativement à la disposition de l'art. 10 de la loi n° 353 du 21 novembre 2000, déclare que la surface des terrains susdits n'a pas été parcourue par le feu au cours des quinze années antérieures à la date de ce jour.

Le mandant, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare renoncer à tout droit d'hypothèque légale qui pourrait découler du présent acte, avec la plus ample exonération pour les Conservateurs des registres immobiliers italiens de toute responsabilité à cet égard;

déclare, en outre, aux fins fiscales de la loi italienne, élire domicile au lieu de situation des immeubles décrits ci-dessus.

6.- Que la liquidation de la susdite société GUINNESS PROPERTIES S.A., est à considérer comme faite et clôturée.

7.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

8.- Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur de la société dissoute.

9.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à huit cents euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Gazzaniga, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 décembre 2005, vol. 534, fol. 99, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 janvier 2006.

J. Seckler.

(008161.3/231/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

LANGER A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 34.018.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2006, réf. LSO-BM02570, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour LANGER A.G., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(005315.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

FAB POWER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 49.536.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société, tenue le 30 novembre 2005, au siège social que:

1. Les actionnaires ont unanimement accepté la démission de Michele Colaci de son poste d'administrateur de la société;

2. Les actionnaires ont unanimement accepté la nomination de Sandra Schwinnen comme nouvel administrateur de la société;

3. Le conseil d'administration se compose de:

- Karl Horsburgh,

- Ole Meinser,

- Sandra Schwinnen, employée privée, demeurant professionnellement au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Pour FAB POWER S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, réf. LSO-BM00233. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005411.3/4642/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

PRIMAVERA PAIN II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 21, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 48.504.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2006, réf. LSO-BM01294, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Signature.

(005093.3/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

PRIMAVERA PAIN II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 21, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 48.504.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2006, réf. LSO-BM01290, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Signature.

(005092.3/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

SOUTHDOWN LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 113.424.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the fifteenth day of the month of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

WORLD POWER HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, on 19 September 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Represented by M^e Cintia Martins Costa, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 15th December 2005 which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company SOUTHDOWN LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination

A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name SOUTHDOWN LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object

The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures. In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose and may invest directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind.

Art. 3. Duration

The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office

The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital

The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable by resolution of the shareholders.

Art. 6. Transfer of Shares

Shares are freely transferable among shareholders.

Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company

7.1. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

7.2. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

7.3. The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two (2) managers acting together, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only a sole manager) or in the case of a board of managers, any two (2) of the managers acting together or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

7.4. The sole manager or the board of managers, as the case may be, will have all powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders.

Art. 8. Liability Managers

The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Shareholder voting rights

Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings

10.1. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

10.2. Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

10.3. In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

10.4. Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

10.5. The general meeting will have all powers reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders. These powers include, by way of example and without limitation: (i) the appointment and dismissal of managers, (ii) any distributions of dividends or otherwise by the Company, (iii) any merger, division, or liquidation, (iv) any capital increase or capital decrease, (v) any other decision implying a change in the present articles.

10.6. In case and for as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting shall be held on 31st March at 4:00 p.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year

The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2006.

Art. 12. Financial Statements

Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions

Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution

In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder

If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law

For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party, WORLD POWER HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l. has subscribed and entirely paid-up 500 shares with a nominal amount of EUR 25.- each for a total amount of EUR 12,500.- being allocated to the share capital.

The shares so subscribed are fully paid up in cash by an amount of 12,500.- EUR is as of now available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

Extraordinary General Meeting

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

(i) Mr Bruce Wrobel, CEO, residing at 335 Madison Avenue, 28th Floor, New York, NY 10017 USA, born on 5th July 1957 in Chicago, Illinois, USA.

(ii) Mr Martin Rosenberg, president, residing at 335 Madison Avenue, 28th Floor, New York, NY 10017 USA, born on 10th January 1960 in Bridgeport, Connecticut, USA (iii) Mr Thomas DeLeo, chief operating officer with address at 335 Madison Avenue, 28th Floor, New York, NY 10017, borne on 6th April 1957 in New York, USA.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2006.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quinzième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, demeurant à Luxembourg.

A comparu:

WORLD POWER HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée selon acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 septembre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Représenté par M^e Cintia Martins Costa, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 15 décembre, 2005, qui sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, agissant ès qualité, a requis le notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée SOUTHDOWN LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., qui est constituée par les présentes comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination

Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SOUTHDOWN LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et la législation applicable.

Art. 2. Objet

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'auprès d'autres entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalemment, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci. et peut investir directement ou indirectement sur le marché de l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle ou dans toute autre propriété mobilière ou immobilière de toute sorte.

Art. 3. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social

Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des statuts.

L'adresse du siège social pourra être transférée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société pourra établir des bureaux et des succursales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans l'hypothèse où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée du siège social avec des personnes à l'étranger se seraient produits ou serait imminents, il pourrait transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant tout transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées par le gérant

ou, le cas échéant, par le conseil de gérance à toute personne intéressée.

Art. 5. Capital social

Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur au pair de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par les associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses autres parts sociales sur base d'une résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable en vertu d'une décision des associés.

Art. 6. Transfert des Parts Sociales

Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital de la Société.

Art. 7. Gestion de la Société

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués de leur poste par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée au gérant au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

7.2. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

7.3. La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, le cas échéant, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux (2) gérants agissant de concert, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne (s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par le gérant unique (le cas échéant) ou en cas d'un conseil de gérance, par deux (2) gérants agissant de concert, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

7.4. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, auront tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 8. Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne sont pas tenus personnellement responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables pour la performance de leurs obligations.

Art. 9. Droit de vote des associés

Chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives.

Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient et pourra valablement agir à toute assemblée des associés au moyen d'une procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés

10.1. Les décisions des associés sont prises selon les formes et aux majorités prescrites par la loi luxembourgeoise sur les sociétés par écrit (dans les cas prévus par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société ou toute résolution écrite régulière (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

10.2. Les assemblées seront convoquées par une notice de convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse telle qu'elle apparaît sur le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de tenue de cette assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

10.3. En cas de résolutions écrites, le texte de telles résolutions sera adressé aux associés à leur adresse telle qu'elle figure sur le registre des associés tenu par la Société huit (8) jours au moins avant que la date proposée pour la résolution ne devienne effective. Les résolutions deviendront effectives après l'approbation de la majorité telle que prévue par la loi en ce qui concerne les décisions collectives (ou conformément à la satisfaction des exigences de majorité, à la date fixée dans la présente). Les résolutions écrites prises à l'unanimité pourront être prises à tout moment sans convocation préalable.

10.4. Sauf disposition contraire prévue par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles ont été approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si une telle majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, peu importe la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions concernant la modification des Statuts sont prises (x) à la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions qui changent la nationalité de la Société sont prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

10.5. L'assemblée générale aura tous les pouvoirs réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés. Ces pouvoirs comprennent, par exemple et sans limitation: (i) la nomination et la révocation des gérants, (ii) toutes distributions, par la Société, de dividendes ou autre, (iii) toute fusion, scission ou liquidation, (iv) toute augmentation ou réduction de capital, (v) toute autre décision entraînant une modification des présents statuts.

10.6. Dans l'hypothèse où, et aussi longtemps que la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle se tiendra le 31 mars de chaque année à 16 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Exercice social

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année pour se terminer le 31 décembre de la même année, sauf en ce qui concerne la première année sociale, qui commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2006.

Art. 12. Comptes annuels

Chaque année à la fin de l'année comptable, les comptes annuels sont établis par le gérant ou le cas échéant, par le conseil de gérance.

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 13. Distributions

Sur le bénéfice net, il sera prélevé cinq (5) pour cent pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix (10) pour cent du capital social émis de la Société.

Les associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées à la réserve légale.

Le solde pourra être distribué aux associés après une décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte prime d'émission pourra être distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra décider d'allouer un montant quelconque du compte prime d'émission au compte réserve légale.

Art. 14. Dissolution

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs qui seront des associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 15. Associé unique

Si, et aussi longtemps qu'un associé détient toutes les parts sociales de la Société, la Société existera en tant que société unipersonnelle, conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autre, de la même loi, sont applicables.

Art. 16. Loi applicable

Pour tout ce qui n'aura pas été prévu dans les présents statuts, les associés se référeront à la législation applicable.

Les statuts de la Société ayant été dressés par la partie comparante, la partie comparante, WORLD POWER HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l. a souscrit et intégralement payé 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune pour un montant total de EUR 12.500,-, qui sont affectés au capital social. Les parts sociales ayant été intégralement payées en espèces pour un montant de 12.500,- EUR la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est désormais disponible pour la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses et frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges quelconque que ce soit incombant la Société du fait de sa constitution, sont à évaluer à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les associés ont aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

(i) M. Bruce Wrobel, PDG, domicilié au 335 Madison Avenue, 28^e étage, New York, NY 10017 Etats-Unis d'Amérique, né le 5 juillet 1957 à Chicago, Illinois, Etats-Unis d'Amérique;

(ii) M. Martin Rosenberg, président, domicilié au 335 Madison Avenue, 28^e étage, New York, NY 10017 Etats-Unis d'Amérique né le 10 janvier 1960 à Bridgeport, Connecticut, Etats-Unis d'Amérique;

(iii) M. Thomas DeLeo, gestionnaire en chef, domicilié au 335 Madison Avenue, 28^e étage, New York, NY 10017, né le 6 avril 1957 à New York, USA.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

En foi de quoi, nous, le notaire instrumentant, avons posé notre sceau en date qu'entête.

Le document a été lu à la partie comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite comparante a signé le présent acte avec nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: C.M. Costa, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 79, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2006.

J. Elvinger.

(007439.3/211/394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

CONO - CONSULTATIO NOBILITATIS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5441 Remerschen, 10, rue des Prés.

H. R. Luxemburg B 103.403.

Im Jahre zweitausendfünf, den dreissigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Thomas Fritz Enderlein, Kaufmann, wohnhaft in D-66589 Mercheiler, Waldstrasse 47,

hier vertreten durch Herrn Frank Stolz-Page, Privatbeamter, mit Berufsanschrift in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben in Luxemburg, am 16. Dezember 2005.

Welche Vollmacht nach ne varietur Paraphierung durch die Bevollmächtigte und den unterfertigten Notar gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Dieser Komparent, vertreten wie vorgenannt, ersuchte den unterfertigten Notar folgendes zu beurkunden:

1) Der Komparent ist alleiniger Besitzer aller Anteile der unipersonalen Gesellschaft mit beschränkter Haftung CONO - CONSULTATIO NOBILITATIS, S.à r.l., R.C. Nummer B 103.403, mit Sitz in Luxemburg, gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 5. Oktober 2004, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 1256 vom 8. Dezember 2004.

2) Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf zwölftausendfünfhundert (12.500,00) Euro, aufgeteilt in einhundertfünf- undzwanzig (125) Anteile mit einem Nennwert von je einhundert (100,00) Euro.

3) Der alleinige Gesellschafter beschliesst den Sitz der Gesellschaft nach L-5441 Remerschen, 10, rue des Prés, zu verlegen.

Infolgedessen wird der erste Absatz von Artikel 3 der Satzung abgeändert und in Zukunft folgenden Wortlaut haben:

«**Art. 3. (erster Absatz).** Der Sitz der Gesellschaft ist in Remerschen.»

Worueber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorherstehenden an den Bevollmächtigten des Komparenten, hat derselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, vol. 151S, fol. 84, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2006.

A. Schwachtgen.

(006791.3/230/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

CONO - CONSULTATIO NOBILITATIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5441 Remerschen, 10, rue des Prés.

R. C. Luxembourg B 103.403.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 2386 du 30 décembre 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(006792.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

COIFFURE CARLA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5251 Sandweiler, 1, rue Jean Schaus.

R. C. Luxembourg B 71.462.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2006, réf. LSO-BM01300, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Signature.

(005095.3/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

COIFFURE CARLA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5251 Sandweiler, 1, rue Jean Schaus.

R. C. Luxembourg B 71.462.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2006, réf. LSO-BM01297, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Signature.

(005094.3/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

EUROTRADUC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 1, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 12.741.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2006, réf. LSO-BM01305, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Signature.

(005098.3/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

EUROTRADUC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 1, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 12.741.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2006, réf. LSO-BM01302, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Signature.

(005097.3/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

MAISON SCHWERDORFF, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5441 Remerschen, 10, rue des Prés.
H. R. Luxemburg B 102.599.

Im Jahre zweitausendfünf, den dreissigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Thomas Fritz Enderlein, Kaufmann, wohnhaft in D-66589 Mercheiler, Waldstrasse 47,
hier vertreten durch Herrn Frank Stolz-Page, Privatbeamter, mit Berufsanschrift in L-1750 Luxembourg, 74, avenue
Victor Hugo,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben in Luxemburg, am 16. Dezember 2005.

Welche Vollmacht nach ne varietur Paraphierung durch die Bevollmächtigte und den unterfertigten Notar gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Dieser Komparent, vertreten wie vorgeannt, ersuchte den unterfertigten Notar folgendes zu beurkunden:

1) Der Komparent ist alleiniger Besitzer aller Anteile der unipersonalen Gesellschaft mit beschränkter Haftung MAISON SCHWERDORFF, S.à r.l., R.C. Nummer B 102.599, mit Sitz in Luxemburg, gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 26. August 2004, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 1112 vom 4. November 2004.

2) Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro, aufgeteilt in einhundertfünf- undzwanzig (125) Anteile mit einem Nennwert von je einhundert (100,-) Euro.

3) Der alleinige Gesellschafter beschliesst den Sitz der Gesellschaft nach L-5441 Remerschen, 10, rue des Prés, zu verlegen.

Infolgedessen wird der erste Absatz von Artikel 3 der Satzung abgeändert und in Zukunft folgenden Wortlaut haben:

«**Art. 3. (erster Absatz).** Der Sitz der Gesellschaft ist in Remerschen.»

Worueber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorherstehenden an den Bevollmächtigten des Komparenten, hat derselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, vol. 151S, fol. 84, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2006.

A. Schwachtgen.

(006793.3/230/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

MAISON SCHWERDORFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5441 Remerschen, 10, rue des Prés.
R. C. Luxemburg B 102.599.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 2385 du 30 décembre 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(006795.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

I.S.I., INDUSTRY SERVICES INTERNATIONAL, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-4023 Esch-sur-Alzette, rue Jean-Pierre Bausch.
H. R. Luxemburg B 29.892.

Im Jahre zweitausendfünf, den neunundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Frieders, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1) Herr Paul Zimmer, Industrieller, wohnhaft in L-8080 Bartringen-Helfenterbrück, 63, route de Longwy,

2) Fräulein Diane Chelius, Studentin, wohnhaft in L-8079 Bartringen, 100, rue de Leudelange,
vertreten durch Herrn Marco Nosbusch, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, 54, avenue de la Liberté, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben in Luxemburg, am 3. November 2005,

3) Herr Ernst-Günter Jöcker, Direktor der I.S.I., wohnhaft in L-4132 Esch-sur-Alzette, 17, Grand-rue,

4) BUTZKIES, GmbH & CO. KG, mit Sitz in D-25361 Krempe, Joh.-Hinrich-Fehrs-Strasse 2,
vertreten durch Herrn Ernst-Günter Jöcker, vorgeannt, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben in Krempe, am 2. November 2005,

welche Vollmachten nach ne varietur Unterzeichnung durch die Komparenten und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleiben, um mit derselben formalisiert zu werden.

Welche Komparenten, handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung INDUSTRY SERVICES INTERNATIONAL, in Abkürzung I.S.I., mit Sitz in L-4023 Esch-sur-Alzette, rue Jean-

Pierre Bausch, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, unter Nummer B 29.892, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 29. Dezember 1988, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 125 vom 8. Mai 1989, deren Satzung mehrmals abgeändert wurde und zum letzten Mal gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 22. Oktober 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 1281 vom 3. Dezember 2003, mit einem Gesellschaftskapital von achthunderttausend Euro (800.000,- EUR), eingeteilt in eintausend (1.000) Anteile von je achthundert Euro (800,- EUR) Nennwert, voll eingezahlt,

den instrumentierenden Notar ersuchen, Folgendes zu beurkunden:

- dass der Gesellschafter Pierre Chelius, Industrieller, wohnhaft in L-8079 Bartringen, 100, rue de Leudelange, Eigentümer von dreihundertfünfundzwanzig (325) Anteilen, am 24. Juli 2004 in Zürich (Schweiz) verstorben ist und dass sein Nachlass an seine Tochter Diane Chelius, vorgenannt, anfallen ist;
- dass Fräulein Diane Chelius, vertreten wie vorerwähnt, ihre sämtlichen dreihundertfünfundzwanzig (325) Anteile hiermit unter aller Gewähr rechtens an den dies annehmenden Herrn Paul Zimmer, vorgenannt, zum Preis von einem Euro (1,- EUR) abtritt;
- dass der Zessionar ab heute alle Rechte und Pflichten erhält, die die abgetretenen Anteile mit sich bringen;
- dass demgemäss Absatz 2 von Artikel 6 der Satzung abzuändern ist wie folgt:

Art. 6. Absatz 2. «Die Anteile sind wie folgt verteilt:

1) Herr Paul Zimmer, Industrieller, wohnhaft in L-8080 Bartringen-Helfenterbrück, 63, route de Longwy, sechshundertfünzig Anteile	650
2) BUTZKIES, GmbH & CO. KG, mit Sitz in D-25361 Krempe, Joh.-Hinrich-Fehrs-Strasse 2, zweihundertfünzig Anteile	250
3) Herr Ernst-Günter Jöcker, Direktor der I.S.I., wohnhaft in L-4132 Esch-sur-Alzette, 17, Grand-rue, einhundert Anteile	100
Total: eintausend Anteile	1.000»

Sämtliche Gesellschafter erklären ausdrücklich, der vorerwähnten Abtretung von Geschäftsanteilen zuzustimmen und gegenseitig soweit als notwendig auf das ihnen laut Artikel 9 der Satzung zustehende Vorkaufsrecht zu verzichten.

Sie erklären ausserdem, die Abtretung von Geschäftsanteilen im Namen der Gesellschaft gemäss den Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches anzunehmen und auf Zustellung dieser Abtretung durch einen Gerichtsvollzieher zu verzichten.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. Zimmer, M. Nosbusch, E.-G. Jöcker, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 100, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 20. Januar 2006.

P. Frieders.

(008919.3/212/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2006.

I.S.I., INDUSTRY SERVICES INTERNATIONAL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, rue Jean-Pierre Bausch.

R. C. Luxembourg B 29.892.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 20 janvier 2006.

P. Frieders.

(008920.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2006.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE CREMATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 11, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 50.045.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02951, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 janvier 2006.

Signature.

(005228.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

INTERFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 44.413.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 20 décembre 2005

Résolution

L'assemblée ratifie la cooptation comme administrateur de Monsieur Ferdinando Cavalli, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 10 novembre 2005.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur la mise en liquidation de la société:

Conseil d'administration:

MM. Piero Danti, administrateur de sociétés, demeurant à Prato (Italie), président;
Gerd Fricke, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 5, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09249. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005450.3/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

DAI NIPPON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 12.475.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 2005, les mandats des Administrateurs M. Yujiro Kuroda et M. Teruomi Yoshino ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme ont été renouvelés pour la durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.

M. Yujiro Kuroda, est confirmé dans sa fonction d'Administrateur-délégué et de Président. M. Yoshiyuki Saito, 2-12-35, Gamou Koshigaya-shi, Saitama 343-0838, Japan a été nommé Administrateur en remplacement de M. Yoshifumi Nakano, démissionnaire. Son mandat s'achèvera avec ceux de ses collègues à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.

Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour DAI NIPPON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2006, réf. LSO-BM02567. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005464.3/1017/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

WESTMINSTER INVESTMENTS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 36.323.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 28 novembre 2005 que l'assemblée a pris note du changement de dénomination sociale du commissaire aux comptes de StenGest, S.à r.l. en STENHAM, S.à r.l.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02413. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005402.3/521/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

34931

**ACTIVEST LUX ContiStarControl 03/2006, Fonds Commun de Placement.
(WKN 591 950 / ISIN LU0121884398)**

AUFLÖSUNG

Gemäß Sonderreglement wurde der Fonds zum 31. März 2006 liquidiert.
(01313/250/7)

ACTIVEST INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A.

HILOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.
R. C. Luxembourg B 25.813.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 mai 2006 au siège social à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2005 et affectation des résultats
3. Décharge aux administrateurs et commissaire aux comptes
4. Divers

I (00511/1616/14)

Le Conseil d'Administration.

ACTIVEST GLOBAL PORTFOLIO, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
H. R. Luxemburg B 30.176.

Gemäß Artikel 22 und 23 der Statuten ergeht hiermit die Einladung zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre auf den 28. April 2006 um 11.00 Uhr an den Gesellschaftssitz.

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2005
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Festsetzung der Vergütung von Verwaltungsratsmitgliedern
5. Neuwahl der Verwaltungsratsmitglieder
6. Wahl des Wirtschaftsprüfers als Prüfer für das Geschäftsjahr 2006
7. Verschiedenes

Die Entscheidungen der ordentlichen Generalversammlung werden durch einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen und mitstimmenden Aktionäre getroffen. Aktionäre, die an dieser Generalversammlung teilnehmen wollen, müssen wenigstens 5 Tage vor der Versammlung ihre Aktienzertifikate bei einer der folgenden Stellen hinterlegen:

- COUTTS BANK VON ERNST AG, Stauffacherstrasse 1, CH-8022 Zürich
- HVB BANQUE LUXEMBOURG Société Anonyme, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg

Auf Vorlage einer Bestätigung der Hinterlegung werden die Aktionäre dann ohne weitere Formalitäten zur Generalversammlung zugelassen. Aktionäre, die an dieser Generalversammlung persönlich nicht teilnehmen können, können sich durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen, wenn sie neben der Hinterlegungsbestätigung eine schriftliche Vollmacht erteilen und beides wenigstens 5 Tage vor der Versammlung bei der Gesellschaft am Gesellschaftssitz eingehen.

Luxemburg, im April 2006.

I (00456/755/27)

Der Verwaltungsrat.

LYSARA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 73.081.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société en date du 2 mai 2006 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et acceptation des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et acceptation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.

4. Décision conformément à l'article 100 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 sur la dissolution éventuelle de la société.
5. Affectation du résultat.
6. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
7. Divers.

I (01239/802/18)

Le Conseil d'Administration.

AQUIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 101.762.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu vendredi 28 avril 2006 à 16.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (01237/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

DIAPASON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 102.450.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu vendredi 28 avril 2006 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (01238/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

SEB SICAV 1, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R. C. Luxembourg B 35.166.

The ANNUAL GENERAL SHAREHOLDERS' MEETING

of SEB SICAV 1 will be held on April 19, 2006 at 11.00 o'clock at the registered office for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. Presentation of the reports of the Board of Directors and the Authorized Independent Auditor
2. Approval of the annual report as of 31 December 2005
3. Allotment of results
4. Discharge to all Directors in respect of carrying out their duties during the period ending on 31 December 2005
5. Statutory elections
6. Miscellaneous

Voting

Resolutions will be passed without a quorum, which means that the resolutions are passed by the simple majority of the votes cast thereon at the Meeting.

Voting arrangements

Shareholders who are unable to attend the meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the registered office of the company to arrive no later than April 15, 2006.

Luxembourg, March 31, 2006.

II (01269/755/23)

The Board of Directors.

34933

DB PLATINUM II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 99.199.

Notice is hereby given to the shareholders, that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of DB PLATINUM II (the «Company»), will be held at the offices of the Company, on *April 28, 2006* at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Director's and the Auditor's Report;
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at January 31, 2006;
3. Allocation of the net results;
4. Discharge to the Directors;
5. Statutory appointments.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

I (01121/534/19)

The Board of Directors .

**LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE 2004 SICAV,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 101.485.

The Shareholders are hereby invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office on *April 26, 2006* at 10.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and of the Authorised Independent Auditor.
2. Approval of the annual accounts as at December 31, 2005 and allocation of the results.
3. Discharge to the Directors and to the Authorised Independent Auditor.
4. Statutory appointments.
5. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda. Proxies are available at the registered office of the Sicav.

In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares at least on *April 24, 2006* with KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

I (01517/755/20)

The Board of Directors.

NEVAFUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 105.706.

The Shareholders are hereby invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office on *April 26, 2006* at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and of the Authorised Independent Auditor.
2. Approval of the annual accounts as at December 31, 2005 and allocation of the results.
3. Discharge to the Directors and to the Authorised Independent Auditor.
4. Statutory appointments.
5. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda. Proxies are available at the registered office of the Sicav.

In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares at least on *April 24, 2006* with KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

I (01518/755/19)

The Board of Directors.

SINOPIA ALTERNATIVE FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 82.229.

The Shareholders are hereby invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office on *April 26, 2006* at 11.30 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and of the Authorised Independent Auditor.
2. Approval of the annual accounts as at December 31, 2005 and allocation of the results.
3. Discharge to the Directors and to the Authorised Independent Auditor.
4. Director's fees.
5. Statutory appointments.
6. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda. Proxies are available at the registered office of the Sicav.

In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares at least on April 24, 2006 with KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

I (01519/755/20)

The Board of Directors.

SINOPIA GLOBAL FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 64.246.

The Shareholders are hereby invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office on *April 26, 2006* at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and of the Authorised Independent Auditor.
2. Approval of the annual accounts as at December 31, 2005 and allocation of the results.
3. Discharge to the Directors and to the Authorised Independent Auditor.
4. Director's fees.
5. Statutory appointments.
6. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda. Proxies are available at the registered office of the Sicav.

In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares at least on April 24, 2005 with KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43 boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

I (01520/755/20)

The Board of Directors.

KAUPTHING FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 96.002.

The Board of Directors convenes the Shareholders of KAUPTHING FUND, Sicav to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the registered office of the company on *April 20, 2006* at 10.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the Financial Statements as at 31 December 2005
3. Allocation of Results
4. Discharge to the Directors
5. Renewal of the mandate of the Auditor
6. Statutory Elections.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting at the registered office of the Company or at one of the offices of BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme, in Luxembourg.

The Shareholders are advised that no quorum is required and that decisions will be taken by a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

II (00733/755/21)

For the Board of Directors.

DELTA LLOYD PRIVILEGE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 96.850.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav DELTA LLOYD PRIVILEGE à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le vendredi 21 avril 2006 à 12.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (00751/755/21)

Le Conseil d'Administration.

PRIVATE PLACEMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 102.950.

Les Actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 14 avril 2006 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et de l'affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises.
4. Nominations Statutaires.
5. Divers.

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 11 avril 2006 au plus tard auprès de KREDIETBANK S.A. Luxembourgeoise, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

II (00906/755/19)

Le Conseil d'Administration.

GEYSER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 16.041.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 19 avril 2006 à 15.00 heures, au siège social à Luxembourg, 32, boulevard Joseph II, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'administration
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
3. Répartition bénéficiaire
4. Décharge aux administrateurs
5. Nominations statutaires

Pour assister à cette assemblée, les actionnaires sont priés de se conformer aux dispositions de l'article onze des statuts. «Les actionnaires ne peuvent être admis à l'assemblée générale que si leurs actions sont inscrites dans le registre des actions au moins cinq jours francs avant la date de l'assemblée. Tout propriétaire de titres nominatifs doit faire connaître par lettre, à la société, son intention d'assister à l'assemblée dans le même délai».

II (00994/657/20)

Le conseil d'administration.

MIRALT SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 82.482.

The Shareholders are hereby invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office on *April 18, 2006* at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and of the Authorised Independent Auditor.
2. Approval of the annual accounts as at December 31, 2005 and allocation of the results.
3. Dividend.
4. Director's fees.
5. Discharge to the Directors and to the Authorised Independent Auditor.
6. Statutory appointments.
7. Miscellaneous.

The Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda. Proxies are available at the registered office of the Sicav.

In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares at least on April 12, 2006 with KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

II (00995/755/21)

The Board of Directors.

PICTET INTERNATIONAL CAPITAL MANAGEMENT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.579.

Les actionnaires du Fonds sont avisés qu'une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

se tiendra au siège social, 1 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, le *19 avril 2006* à 10h30, assemblée dont l'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

- I. Modifications statutaires
1. Soumission du Fonds à la partie I de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.
2. Modification de l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:
«L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières et autres avoirs autorisés par la loi applicable dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs.
La Société peut prendre toutes les mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large dans le cadre de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.»
3. Modification du deuxième paragraphe de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:
«Le capital minimum de la Société est équivalent à Euro un million deux cents cinquante mille (Euro 1.250.000,-).
4. Modification de l'article 16 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:
«Le conseil d'administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer (i) les politiques d'investissement à respecter pour chaque Compartiment, (ii) les techniques de couverture des risques à utiliser pour une classe spécifique d'actions, au sein d'un Compartiment ainsi que, (iii) les lignes de conduite à suivre dans l'administration et la conduite des affaires de la Société, sous réserve des restrictions d'investissement adoptées par le conseil d'administration en conformité avec les lois et règlements.
Conformément aux exigences posées par la Loi de 2002, notamment quant au type de marchés sur lequel les avoirs peuvent être acquis ou le statut de l'émetteur ou de la contrepartie, chaque Compartiment peut investir :
(i) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire;
(ii) en parts d'OPC;
(iii) en dépôts auprès d'un établissement de crédit remboursables sur demande ou pouvant être retirés et ayant une échéance inférieure ou égale à 12 mois;
(iv) en instruments financiers dérivés.
La politique de placement de la Société peut avoir pour objet de reproduire la composition d'un indice d'actions ou d'obligations précis reconnu par l'autorité de surveillance luxembourgeoise.
La Société pourra notamment acquérir les valeurs mentionnées ci-dessus sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, bourse de valeurs situés dans un Etat Membre de l'Union Européenne (UE), en Europe, Amérique, Afrique, Asie, Australie ou Océanie.

La Société pourra également investir en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire nouvellement émis, sous réserve que les conditions d'émission comportent l'engagement que la demande d'admission à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou d'un marché réglementé tels que mentionnés ci-dessus soit introduite et que l'admission soit obtenue au plus tard avant la fin de la période d'un an depuis l'émission.

La Société est autorisée à investir, en respectant le principe de la répartition des risques, jusqu'à 100% des avoirs nets attribuables à chaque compartiment en valeurs mobilières ou instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre de l'UE, par ses collectivités publiques territoriales, par un autre Etat membre de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economiques («OCDE») ou par un organisme international à caractère public dont font partie un ou plusieurs Etats membres de l'UE, étant entendu que, si la Société fait usage des possibilités prévues dans la présente disposition, elle doit détenir, pour le compte du compartiment concerné, des valeurs appartenant à six émissions différentes au moins, sans que les valeurs appartenant à une émission ne puissent excéder 30% du montant total des actifs nets attribuables à ce compartiment.

La Société est autorisée à recourir aux techniques et instruments qui ont pour objet des valeurs mobilières et instruments du marché monétaire en vue d'une gestion de portefeuille efficace et à des fins de couverture.»

5 . Modification de l'article 20 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs qui devront satisfaire aux exigences de la loi luxembourgeoise concernant leur honorabilité et leur expérience professionnelle, et qui exerceront les fonctions prescrites par la Loi du 20 décembre 2002. Les réviseurs seront élus par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires et lorsque leurs successeurs seront élus. Les réviseurs en fonction peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.»

6. Article 23 : Ajout des paragraphes suivants après le paragraphe 4 du point A .

5) Les flux perçus et versés par la Société, en vertu des contrats swaps, sont actualisés à la date de valorisation aux taux zéro-coupon swap correspondant à la maturité des ces flux. La valeur des swaps résulte alors de la différence entre ces deux actualisations.

6) Les parts/actions d'organismes de placement collectif de type ouvert seront évaluées sur base de la dernière valeur nette d'inventaire connue, ou si le prix déterminé n'est pas représentatif de la valeur réelle de ces actifs, le prix sera déterminé par le conseil d'administration d'une manière juste et équitable. Les parts/actions d'OPC de type fermé seront évaluées sur base de leur dernière valeur de marché disponible.

7) Les instruments du Marché Monétaire qui ne sont pas cotés ou négociés sur un Marché Réglementé, une bourse de valeurs d'un Autre Etat ou tout autre Marché Réglementé et dont l'échéance résiduelle ne dépasse pas douze mois seront évalués à leur valeur nominale augmentée des intérêts échus éventuels ; la valeur globale étant amortie selon la méthode de l'amortissement linéaire.

8) Les contrats à terme et contrats d'option qui ne sont pas négociés sur un Marché Réglementé, une bourse de valeurs d'un autre Etat ou tout autre Marché Réglementé seront évalués à leur valeur de liquidation déterminée conformément aux règles fixées de bonne foi par le conseil d'administration, selon des critères uniformes pour chaque type de contrats. La valeur des contrats à terme et contrats d'option négociés sur un Marché Réglementé, une bourse de valeurs d'un autre Etat ou tout autre Marché Réglementé sera basée sur les cours de clôture ou de règlement (settlement) publiés par ce Marché Réglementé, bourse de valeurs d'un autre Etat ou autre Marché Réglementé où les contrats en question sont principalement négociés. Si un contrat à terme ou contrat d'option n'a pas pu être liquidé à la date d'évaluation des actifs nets concernée, les critères de détermination de la valeur de liquidation d'un tel contrat à terme ou contrat d'option seront fixés par le conseil d'administration de façon juste et raisonnable.

9) Les flux versés par la Société, en vertu des contrats Total Return Swaps sont actualisés à la date de valorisation aux taux zéro-coupon swap correspondant à la maturité de ces flux. Le flux reçu par l'acheteur de la protection, qui correspond à une combinaison d'options, est aussi actualisé, et est fonction de plusieurs paramètres , dont notamment le prix, la volatilité et les probabilités de défauts de l'actif sous-jacent. La valeur des contrats de Total Return Swaps résulte alors de la différence entre les deux flux actualisés précédemment décrits.

7. Ajout des deux paragraphes suivants après le point 9) du point A. de l'article 23 des statuts relatif à l'évaluation des avoirs du Fonds:

«Le Conseil d'Administration est autorisé à adopter d'autres principes d'évaluation adéquats pour les avoirs du Fonds dans le cas où des circonstances extraordinaires rendraient impossible ou inadéquate la détermination des valeurs suivant les critères spécifiés ci-dessus. Lors de demandes de souscription ou de remboursement importantes, le Conseil d'Administration peut évaluer la valeur des actions sur la base des cours de la séance de Bourse ou de marché pendant laquelle elle a pu procéder aux acquisitions ou ventes nécessaires de valeurs pour le compte du Fonds. Dans ce cas, une seule méthode de calcul sera appliquée à toutes les demandes de souscription ou de remboursement introduites au même moment.»

8. Modification du premier paragraphe de l'article 27 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«La Société conclura une convention de dépôt et une convention de services financiers avec une banque qui satisfait aux exigences de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif («la Banque Dépositaire»). Tous les avoirs de la Société seront détenus par ou à l'ordre de la Banque Dépositaire, qui sera responsable à l'égard de la Société et de ses actionnaires conformément aux dispositions de la loi applicable. Les émoluments payables à la Banque Dépositaire seront déterminés dans la convention de dépôt.»

9. Substitution des références à «la loi du 30 mars 1988» par des références à «la loi du 20 décembre 2002» à l'article 30 des statuts.

II. Divers.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont informés que les résolutions ci-dessus requièrent un quorum de 50% des actions en circulation et que les résolutions ne seront valablement votées que si elles sont prises à la majorité des deux tiers des actions présentes ou représentées.

Si le quorum de 50% des actions en circulation n'est pas atteint lors de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires sera reconvoquée pour le 24 mai 2006 et, à cette nouvelle assemblée, les décisions seront prises sans exigences de quorum à la majorité des deux tiers des actions présentes et représentées.

Les actionnaires ne pouvant assister à l'Assemblée Générale Ordinaire peuvent s'y faire représenter au moyen d'une procuration disponible au siège social de la société.

La procuration restera valable, le cas échéant, pour l'assemblée générale extraordinaire telle que reconvoquée.

Le texte des modifications des statuts peut être consulté, sans frais, au siège social du Fonds.

II (00990/755/117)

Pour le compte du Conseil d'Administration.

FORTESCUE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint-Hubert.

R. C. Luxembourg B 81.640.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 18 avril 2006 à 10.00 heures au siège de la Société, 9, rue de Saint-Hubert, L-1744 Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels au 31 décembre 2005, lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2005.
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2005.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2005.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Démissions et nominations.
6. Divers.

II (01140/000/18)

Le Conseil d'Administration.

SILVER FALLS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

R. C. Luxembourg B 61.625.

Messieurs les actionnaires sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 18 avril 2006 à 10.00 heures au 7, Val Ste-Croix, L - 1371 Luxembourg et qui aura pour

Ordre du jour:

1. Discussion sur les comptes pour les exercices clos le 31 décembre 1999, le 31 décembre 2000, le 31 décembre 2001, le 31 décembre 2002, le 31 décembre 2003, le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2005.
2. Approbation des comptes pour les exercices clos le 31 décembre 1999, le 31 décembre 2000, le 31 décembre 2001, le 31 décembre 2002, le 31 décembre 2003, le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2005;
3. Affectation du résultat au 31 décembre 1999, au 31 décembre 2000, au 31 décembre 2001, au 31 décembre 2002, au 31 décembre 2003, au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005;
4. Décharge pleine et entière à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat relatif aux exercices clos le 31 décembre 1999, le 31 décembre 2000, le 31 décembre 2001, le 31 décembre 2002, le 31 décembre 2003, le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2005;
5. Délibération conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée);
6. Transfert du siège social;
7. Elections statutaires;
8. Divers;

Pour pouvoir assister à cette Assemblée Générale, Messieurs les Actionnaires doivent préalablement présenter leurs titres devant le bureau de l'Assemblée. Ils ont également la possibilité de déposer leurs titres avant l'Assemblée auprès d'une banque et d'obtenir un certificat de blocage.

II (01180/536/27)

Le Conseil d'Administration.

34939

CONVERSIONE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 96.486.

Messieurs les actionnaires sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 18 avril 2006 à 14.00 heures au siège social: 7, Val Ste-Croix, L - 1371 Luxembourg et qui aura pour

Ordre du jour:

1. Lecture et présentation des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes pour les exercices clos les 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005 et approbation du bilan, du compte de pertes et profits et des annexes au 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005;
2. Affectation du résultat au 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005;
3. Décharge pleine et entière à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat relatif aux exercices clos le 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005;
4. Divers.

Pour pouvoir assister à cette Assemblée Générale, Messieurs les Actionnaires doivent préalablement présenter leurs titres devant le bureau de l'Assemblée. Ils ont également la possibilité de déposer leurs titres avant l'Assemblée auprès d'une banque et d'obtenir un certificat de blocage.

II (01177/536/21)

Le Conseil d'Administration.

GEST LEASE & TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 72.130.

Messieurs les actionnaires sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 18 avril 2006 à 11.00 heures au siège social: 7, Val Ste-Croix, L - 1371 Luxembourg et qui aura pour

Ordre du jour:

1. Lecture et présentation des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes pour les exercices clos les 31 décembre 2001, 31 décembre 2002 et 31 décembre 2003; 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005; et approbation du bilan, du compte de pertes et profits et des annexes au 31 décembre 2001, 31 décembre 2002, 31 décembre 2003; 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005;
2. Affectation du résultat au 31 décembre 2001, 31 décembre 2002, 31 décembre 2003, 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005;
3. Décharge pleine et entière à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat relatif aux exercices clos le 31 décembre 2001, 31 décembre 2002, 31 décembre 2003, 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005;
4. Délibération conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée);
5. Divers.

Pour pouvoir assister à cette Assemblée Générale, Messieurs les Actionnaires doivent préalablement présenter leurs titres devant le bureau de l'Assemblée. Ils ont également la possibilité de déposer leurs titres avant l'Assemblée auprès d'une banque et d'obtenir un certificat de blocage.

II (01178/536/26)

Le Conseil d'Administration.

MARGOT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 86.538.

Messieurs les actionnaires sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 18 avril 2006 à 9.00 heures au siège social: 7, Val Ste-Croix, L - 1371 Luxembourg et qui aura pour

Ordre du jour:

1. Lecture et présentation des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes pour les exercices clos les 31 décembre 2002, 31 décembre 2003 et 31 décembre 2004; et approbation du bilan, du compte de pertes et profits et des annexes au 31 décembre 2002, 31 décembre 2003 et 31 décembre 2004;
2. Affectation du résultat au 31 décembre 2002, 31 décembre 2003 et 31 décembre 2004;
3. Décharge pleine et entière à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat relatif aux exercices clos le 31 décembre 2002, 31 décembre 2003 et 31 décembre 2004;

4. Délibération conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée);
5. Elections statutaires;
6. Divers.

Pour pouvoir assister à cette Assemblée Générale, Messieurs les Actionnaires doivent préalablement présenter leurs titres devant le bureau de l'Assemblée. Ils ont également la possibilité de déposer leurs titres avant l'Assemblée auprès d'une banque et d'obtenir un certificat de blocage.

II (01179/536/23)

Le Commissaire aux Comptes.

BRISBANE INTERNATIONAL VALVES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 64.599.

Messieurs les actionnaires sont invités à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 18 avril 2006 à 12.00 heures au siège social: 7, Val Ste-Croix, L - 1371 Luxembourg et qui aura pour

Ordre du jour:

1. Lecture et présentation des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes pour les exercices clos les 31 décembre 2003, 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005 et approbation du bilan, du compte de pertes et profits et des annexes au 31 décembre 2003, 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005;
2. Affectation du résultat au 31 décembre 2003, 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005;
3. Décharge pleine et entière à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat relatif aux exercices clos le 31 décembre 2003, 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005;
4. Ratification des décisions prises par les Administrateurs et le Commissaire aux Comptes depuis le 3 juin 2002;
5. Réélection des Administrateurs et du Commissaire aux comptes
6. Divers.

Pour pouvoir assister à cette Assemblée Générale, Messieurs les Actionnaires doivent préalablement présenter leurs titres devant le bureau de l'Assemblée. Ils ont également la possibilité de déposer leurs titres avant l'Assemblée auprès d'une banque et d'obtenir un certificat de blocage.

II (01181/536/23)

Le Conseil d'Administration.

CAPITAL@WORK ALTERNATIVE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 102.077.

Les actionnaires de la Société sont convoqués à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social à Luxembourg, le 18 avril 2006 à 15.00, avec l'ordre du Jour suivant:

Ordre du jour:

1. Compte-rendus d'activité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2005.
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2005.
3. Adoption des comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2005.
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2005.
5. Renouvellement du mandat des Administrateurs.
6. Nomination de Monsieur Erwin DESEYN en tant que nouvel Administrateur.
7. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.
8. Divers.

Les actionnaires sont informés qu'aucun quorum n'est requis pour cette assemblée et que les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées.

Chaque action a un droit de vote.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant participer à cette assemblée, devront contacter leur banque ou broker auprès desquels leurs actions sont déposées et les bloquer au moins cinq jours ouvrables avant l'assemblée.

Tout actionnaire ne pouvant assister à cette assemblée peut voter par mandataire. A cette fin, des procurations sont disponibles sur demande au siège social de la Société au numéro de téléphone suivant: + (352) 24 88 24 89.

Afin d'être valables, les procurations dûment signées par les actionnaires devront être envoyées au siège social de la Société, par fax au numéro +352 24 88 8491 et par courrier à l'attention de Mme Christie Lemaire-Legrand, au plus tard le 18 avril 2006 à 9.00 heures.

Les actionnaires désireux d'obtenir le Rapport Annuel révisé au 31 décembre 2005 peuvent s'adresser au siège social de la société.

II (01258/755/30)

Le Conseil d'Administration.

34941

VENTOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 8, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 49.346.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société VENTOS S.A. sont invités à participer à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le vendredi 21 avril 2006 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg au 8, boulevard Emmanuel Servais à L-2535 Luxembourg. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Réviseur d'entreprises
2. Approbation des comptes annuels sociaux au 31 décembre 2005
3. Rapports du Conseil d'administration et du Réviseur d'entreprises
4. Approbation des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2005
5. Affectation du résultat de l'exercice
6. Décharge aux Administrateurs et Réviseur d'entreprises
7. Nominations statutaires
8. Rémunération aux Administrateurs
9. Renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'acquérir des actions propres suivant l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales
10. Approbation du Stock Option Plan
11. Divers.

Pour participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, Mesdames et Messieurs les Actionnaires voudront bien se présenter au guichet de la banque DEXIA-BIL au moins cinq jours ouvrables avant la date de l'Assemblée munis du certificat de blocage de leurs titres délivré par leur banque, afin d'obtenir une carte d'entrée à l'Assemblée.

II (01198/1465/26)

Le Conseil d'administration.

HERA SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 93.946.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 21 avril 2006 à 11.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
4. Affectation du résultat
5. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

II (01211/584/20)

Le Conseil d'Administration.

ORION SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 73.862.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 21 avril 2006 à 15.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

II (01213/584/22)

Le Conseil d'Administration.

BETA LUX SELECTION, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 79.324.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

aura lieu le 19 avril 2006 à 11.00 heures dans les locaux de la FORTIS BANQUE LUXEMBOURG, sis 16, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
2. Décharge aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat;
3. Nominations statutaires;
4. Divers.

Pour pouvoir assister ou être représentés à l'Assemblée Générale, les propriétaires d'actions au porteur devront faire part de leur désir d'assister à l'Assemblée et sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant l'Assemblée, aux guichets de l'agent chargé du service financier, tel que mentionné dans le prospectus.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant l'Assemblée, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

II (01217/584/21)

Le Conseil d'Administration.

ROBECO ALTERNATIVE INVESTMENT STRATEGIES, SICAV,

Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 87.117.

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders to be held on Wednesday, 19 April 2006 at the registered office of the Company, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, at 10.30 a.m.

Agenda:

1. Report of the board of directors and auditors' report
2. Consideration and approval of the annual accounts for the financial year 2005
3. Consideration and approval of the profit appropriation for the financial year ended 31 December 2005
4. Discharge of the members of the board of directors
5. Statutory appointments
6. Any other business

Shareholders wishing to attend and vote at the meeting should inform the bank or institution through which the shares are held in writing not later than 12 April 2006. Shareholders who hold their shares in another way should inform the board of directors of the Company.

The shareholders are advised that no quorum is required and that the decisions will be taken with a simple majority of shares.

The annual report 2005 may be obtained at the registered office of the Company, at the offices of CACEIS BANK LUXEMBOURG S.A., 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, at the offices of Robeco, the member banks of RABOBANK NEDERLAND and also via www.robeco.com.

Moreover, the shareholders are informed that CRÉDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG, acting as Custodian and Listing Agent as well as Administration and Domiciliary Agent of the Company, has changed its name to CACEIS BANK LUXEMBOURG and transferred its registered office from 39, allée Scheffer L-2520 Luxembourg to 5, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, with effect as of October 3, 2005.

As a result of the above transfer, by decision of the Board of Directors dated September 26, 2005, the registered office of the Company has been transferred from 39, allée Scheffer L-2520 Luxembourg to 5, allée Scheffer L-2520 Luxembourg with effect as of October 3, 2005.

II (01263/755/32)

The board of directors.

BETA INTERNATIONAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 46.902.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

se tiendra le mercredi 19 avril 2006 à 10.00 heures, à la FORTIS BANQUE LUXEMBOURG, 16, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
2. Décharge aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat;
3. Nominations statutaires;
4. Divers.

Pour pouvoir assister ou être représentés à l'Assemblée Générale, les propriétaires d'actions au porteur devront faire part de leur désir d'assister à l'Assemblée et sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant l'Assemblée, aux guichets de l'agent chargé du service financier, tel que mentionné dans le prospectus.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant l'Assemblée, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

II (01218/584/21)

Le Conseil d'Administration.

CARMIGNAC PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 70.409.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

se tiendra le 18 avril 2006 à 15.00 au siège social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice clos le 31 décembre 2005.
2. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2005.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour tenir valablement l'assemblée, aucun quorum de présence n'est requis. Les décisions seront votées à la majorité des deux tiers des actions représentées à l'assemblée.

Pour pouvoir assister ou être représentés à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur devront faire connaître leur intention de prendre part à l'assemblée et effectuer le dépôt de leurs actions aux guichets des agences de FORTIS BANQUE LUXEMBOURG cinq jours francs au moins avant la réunion.

II (01259/755/22)

Le Conseil d'Administration.

L.G. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 3, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 43.530.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue extraordinairement le mardi, 18 avril 2006 à 8.00 heures au siège de la société L.G. LUX S.A., sise 3, route de Longwy à L-4830 Rodange, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2005
2. Approbation du bilan et du Compte de Profits et de Pertes au 31 décembre 2005 et affectation des résultats
3. Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
4. Décision à prendre dans le cadre des dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915
5. Divers

II (01265/597/17)

34944

DEXIA CONVERTIX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 55.995.

Les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE

des Actionnaires de la société DEXIA CONVERTIX («la société») qui se tiendra le 19 avril 2006 à 11.00 heures, au siège social de la société, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Soumission et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'entreprises pour la période du 1er janvier 2005 au 30 décembre 2005;
2. Soumission et approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour la période du 1er janvier 2005 au 30 décembre 2005;
3. Soumission et approbation du rapport du liquidateur;
4. Décharge aux Administrateurs pour la période du 1er janvier 2005 au 30 décembre 2005;
5. Décharge au liquidateur;
6. Clôture de la liquidation et distribution du produit net de liquidation;
7. Décision de conserver les comptes et livres sociaux de la société pour une période de 5 ans au siège social de la société.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et les décisions seront adoptées, si elles sont approuvées par la majorité des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

II (01260/755/23)

Le Liquidateur.

MARKET ACCESS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 78.567.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of MARKET ACCESS, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), will be held at the Registered Office in Luxembourg, 69, route d'Esch, on Tuesday April 18, 2006 at 2.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. To hear and accept:
 - a) the Management Report of the Directors,
 - b) the Report of the Auditors.
2. To approve the Statement of Net Assets and the Statement of Changes in Net Assets for year ended December 31, 2005 and to approve the allocation of the net results.
3. To discharge the Directors with respect to the performance of their duties during the year ended December 31, 2005.
4. To elect the Directors to serve until the next Annual General Meeting of shareholders.
5. To elect the Auditors to serve until the next Annual General Meeting of shareholders.
6. Any other business.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

II (01264/584/23)

The Board of Directors.